ESTIMATES

Citizenship and Immigration Canada

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-91

ISBN 0-660-61515-0

Citizenship and Immigration Canada

Report on Plans and Priorities

2001–2002

Approved by

The Honourable Elinor Caplan
Minister of Citizenship and Immigration

101-05656/

Table of Contents

Section I: Messages 2
Minister's Message 2
Management Representation 4

Section II: Departmental Overview 5
2.1 Mandate, Roles and Responsibilities 5
2.2 Departmental Objectives 6
2.3 Planning Context 8
2.4 Departmental Planned Spending 10

Section III: Business Line Objectives, Resources, Strategies and Planned Results 11
3.1 Planned Spending by Business Line. 11
3.2 Objectives, Strategies and Planned Results 12

Section IV: Joint Initiatives 35
4.1 Horizontal Initiatives 35
4.2 Collective Initiatives 37

Section V: Financial Information 39

Section VI: Other Information 45
6.1 List of Statutes and Regulations 45
6.2 Immigration Levels Plan 46
6.3 Definitions: Categories of Immigrants 47

Topical Index 48

Section I: Messages

Minister's Message

I am pleased to submit Citizenship and Immigration Canada's (CIC) *Report on Plans and Priorities* for 2001–02 to 2003–04. The report expands upon our mandate to contribute to a stronger and more inclusive Canada. We enter this planning period with a clear vision for Canada's citizenship and immigration programs.

Immigration has contributed to making Canada one of the best places in the world in which to live, as recognized by the United Nations for the past six years. To ensure that Canada remains a destination of choice for newcomers, I tabled Bill C-11 — the Immigration and Refugee Protection Act — in the House of Commons on February 21 . With this bill, the Government of Canada is simplifying the Act, enhancing the safety and security of Canadians and Canada's borders, and ensuring faster but fair decisions for immigrants and refugee claimants across the system. The bill is the result of an extensive review of legislation and policy that began in 1997. In the weeks ahead, we will seek to modernize our citizenship legislation by establishing clear, fair and objective criteria for Canadian citizenship and emphasizing the values of Canadian society that contribute to our shared sense of citizenship.

The Government of Canada is committed to building a world-class economy driven by innovation, ideas and talent. Citizenship and immigration programs play a key role in facilitating the entry of skilled workers, business people, students and tourists, reuniting families and helping all newcomers to become productive members of our society. Immigrants not only add to our diversity and cultural richness, they also invest in businesses, create jobs, and contribute their skills and talents to Canada's labour force. Immigration has proven to be a factor in the successful economic, social and cultural strategy for Canada, and the Government of Canada is committed to ensuring that all our citizens can contribute to building our nation. Through our citizenship program, CIC enriches Canada's diversity and multicultural heritage, promotes the development of shared values and enables the equitable and full participation of all members of Canadian society.

The Government of Canada has made clear its long-term goal of reaching annual immigration levels of approximately one percent of Canada's population. This will be accomplished in a measured and responsible manner that takes account of our

capacity to welcome and integrate these newcomers. To move ahead on that commitment, I tabled Canada's immigration levels in the House of Commons on February 8. I have established a new Multi-year Planning Process to provide a more flexible, yet comprehensive, approach to managing various elements of the immigration program. I also intend to reinforce consultations with provincial and territorial governments, members of non-governmental organizations and other stake-holders on levels planning. This will enable us to define clearly the challenges and opportunities of Canada's immigration program in the years to come and to consider how we can better work together to remove barriers to the integration of newcomers within our economy and society. Last year, we fully met our immigration levels commitments with the arrival of 226,837 new permanent residents. Under the plan I tabled, we foresee between 200,000 and 225,000 immigrants and refugees arriving in Canada this year, and we have proposed a range of 210,000 to 235,000 for 2002. As part of the plan, CIC will maintain this country's humanitarian tradition by offering protection to between 22,100 and 29,300 refugees and others in need of protection this year, and between 23,000 and 30,400 in 2002.

In addition, we are improving client service by reducing processing times and initiating pilot projects to explore new innovations in service delivery. Last year, I launched a major information technology project, the Global Case Management System, which will help the Department deliver better service and provide the technological base for our efforts to reach out to clients through e-government. We are also building on our successful programs for students, temporary workers and visitors as they continue to grow in significance for the Department and the country as a whole. All of these efforts will assist in attracting people with the kind of skills and talents Canada needs.

As we look ahead, CIC will continue to emphasize collaboration and partnerships, both nationally and internationally. We will work with other government departments, the provinces and territories, non-governmental organizations and others with a role to play in managing various elements of our program to provide effective and efficient programs and processes for selecting and settling newcomers to Canada.

Migration challenges are truly international in scope; consequently, they require international approaches and solutions. Internationally, we will continue working with organizations such as the United Nations High Commission for Refugees and the International Organization for Migration, among others, to address common concerns that require international solutions. We are also working bilaterally with many countries, including the United States, the members of the European Union and others in international forums on immigration.

On a personal level, I plan to continue our dialogue with interested parties in Canada and abroad and to work with the dedicated employees of CIC to fulfil our ambitious agenda. I look forward to meeting these challenges with the continuing support and commitment of my department. Together, we will be pleased and proud to do so because we know that we are bringing to our country its future citizens.

Management Representation Report on Plans and Priorities 2001-2002

I submit, for tabling in Parliament, the *2001–2002 Report on Plans and Priorities* (RPP) for Citizenship and Immigration Canada.

To the best of my knowledge, the information:

- accurately portrays the Department's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results;
- is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities;*
- is comprehensive and accurate; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The planning and reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Signed: ______________________

Name: Janice Cochrane
Title: Deputy Minister

Date: MAR 1 3 2001

Telephone: (613) 954-3501

Section II: Departmental Overview

2.1 Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate

Section 95 of the *Constitution Act, 1867* provides that the Parliament of Canada and the provincial legislatures exercise concurrent legislative authority over immigration, while making federal legislation paramount in situations of conflict. Section 91(25) of the same Act gives the Parliament of Canada exclusive legislative authority over "naturalization and aliens."

On June 23, 1994, Parliament established the Department of Citizenship and Immigration (*Department of Citizenship and Immigration Act*) and gave its minister powers, duties and functions over all citizenship and immigration matters within its jurisdiction. Parliament has assigned responsibility for the administration of the *Citizenship Act* and the *Immigration Act* to Citizenship and Immigration Canada (CIC). CIC is also responsible for the administration of regulations issued under these acts, including the *Citizenship Regulations, 1993*, the *Immigration Act Fees Regulations* (1985) and the *Immigration Regulations*, 1978.

Roles

Citizenship and Immigration Canada develops immigration policy, manages immigration levels and, with other federal departments and agencies, facilitates and controls the entry of immigrants, refugees and visitors to Canada. By cooperating with other levels of government and with non-governmental organizations, CIC helps newcomers settle in and adapt to Canada. CIC supports Canada's humanitarian mission and related international commitments by setting the framework for and managing the government's refugee policy and program. CIC also protects the public health and safety of Canadians through the medical examination of all immigrants and certain visitors, and protects the security of Canadian society by identifying, denying admission to or removing individuals who are not entitled to enter or to remain in Canada.

CIC develops citizenship policies, including eligibility and knowledge criteria for the granting of Canadian citizenship. In addition, the Department provides Canadians with proof of citizenship, helps newcomers and organizations to understand the meaning of Canadian citizenship, and promotes citizenship as a symbol and expression of the rights and responsibilities of membership in the Canadian community.

Responsibilities

The Honourable Elinor Caplan, MP, is the minister responsible for Citizenship and Immigration Canada. The main responsibility for all departmental operations rests with the Deputy Minister, assisted by the Associate Deputy Minister. They are supported by three assistant deputy ministers (ADMs).

The ADM, Policy and Program Development, the ADM, Operations, and the ADM, Corporate Services, are jointly responsible for four business lines:

- Maximizing the Benefits of International Migration
- Maintaining Canada's Humanitarian Tradition
- Promoting the Integration of Newcomers
- Managing Access to Canada

These activities account for $687.6 million and 3,367 full-time equivalents (FTEs).

The ADM, Corporate Services, and the ADM, Policy and Program Development, are jointly responsible for managing the "Providing Corporate Services" business line. This business line accounts for $135.8 million and 1,027 FTEs. Further changes will be developed in the coming year as part of an organizational review and in light of significant workload pressures.

2.2 Departmental Objectives

The objective of the Department is to ensure that the movement of people into Canada and membership in Canadian society contribute to Canada's social and economic interests while protecting the health and safety of Canadians.

Its mission is to build a stronger Canada by:

- **deriving maximum benefit from the global movement of people;**
- **protecting refugees and others in need of resettlement;**
- **defining membership in Canadian society and supporting the settlement, adaptation and integration of newcomers; and**
- **managing access to Canada.**

CIC ORGANIZATIONAL CHART (as of March 1, 2001)

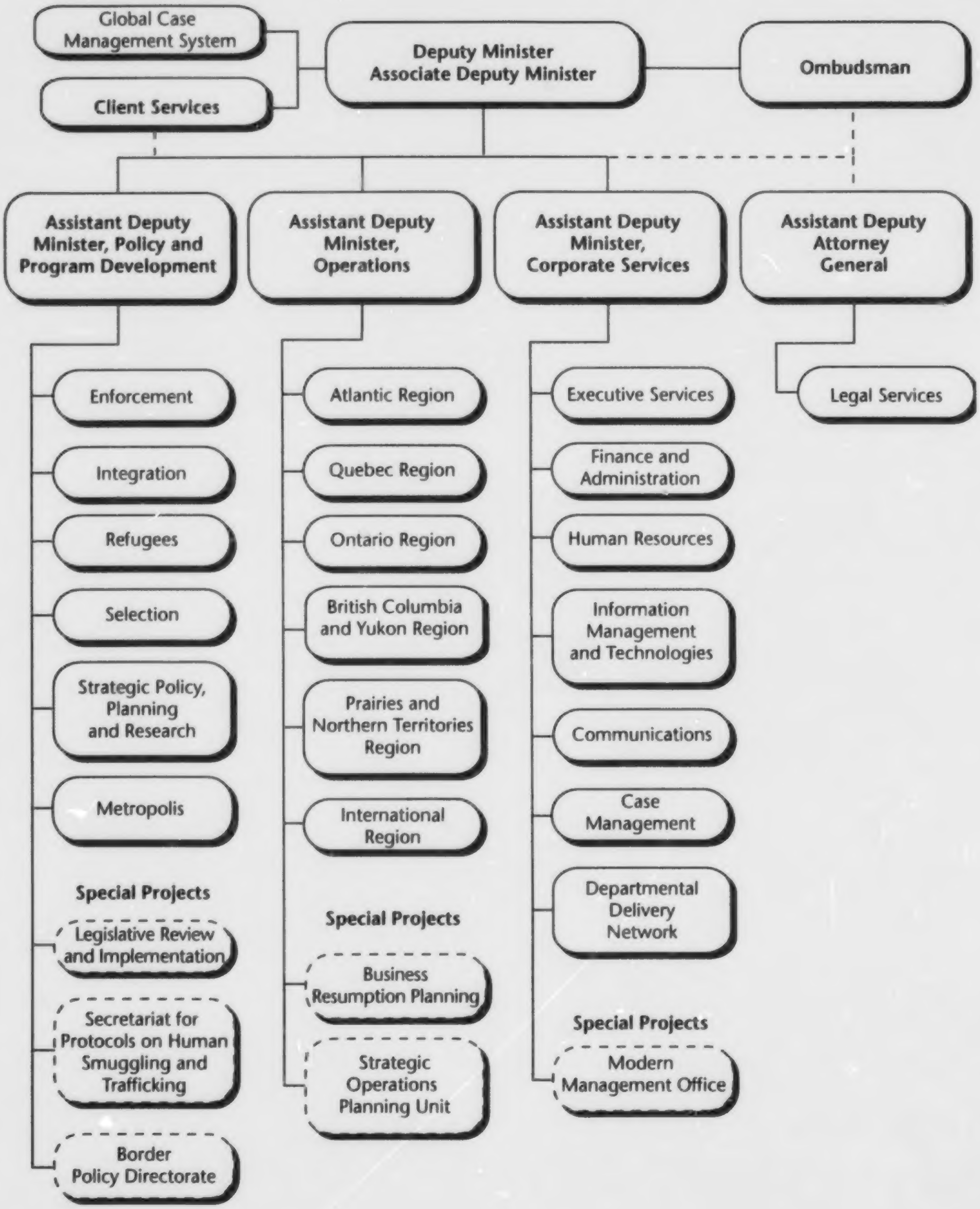

2.3 Planning Context

Citizenship and Immigration Canada (CIC) operates in an international environment in which worldwide population growth, market globalization and a wide variety of political, economic, social and environmental trends and events affect every aspect of its programs. Because of increased globalization, enhanced transportation and technology links, and changing trade and market forces, there are hundreds of millions of people on the move worldwide, and many migrants are pursuing new economic opportunities, whether on a permanent or temporary basis. This is reflected by increasing interest in Canada on the part of potential business and economic migrants, temporary workers, foreign students and visitors.

CIC can position Canada's response to the potential created by the expanding global trade and tourism resulting from these global movements and by a pool of highly skilled workers who can enhance Canada's knowledge base and strategic advantage in an increasingly competitive global environment.

Global migration also poses challenges. Many people are fleeing civil war, or political or religious persecution, and require protection. Others are simply seeking to improve their opportunities. The growing gap between rich and poor citizens and between rich and poor countries is influencing who chooses to emigrate. Breakdowns of social and legal structures and authority in many countries create the circumstances that lead to fraud, malfeasance, and human smuggling and trafficking.

Canada is assisted in addressing these concerns through increasing international cooperation in refugee protection and the prevention of migrant smuggling. In cooperation with its international partners, CIC strives to meet the challenges of transnational organized crime and terrorism and the growth of human smuggling and trafficking operations. The groups involved in these activities have increasingly strategic and sophisticated approaches in place. The International Organization for Migration estimates that the worldwide profits accruing to organized crime from the smuggling of human beings are between $5 and $7 billion. Canada, along with other countries, has become a target for members of international criminal organizations based in Eastern Europe, Russia, Asia and Latin America.

CIC contributes to efforts to combat organized crime and terrorism by expanding security and criminality information-sharing activities with its international partners. In particular, the Department has played a key role in negotiating the recently signed United Nations Convention on Transnational Organized Crime and two related protocols: one on migrant smuggling and another on trafficking in women and children. CIC is also active in many international forums, including the Inter-Governmental Consultations Working Group based in Geneva, and in discussions with the European Union on international migration. CIC is also working bilaterally with the United States on a common vision for managing admission to our respective territories to ensure the safety and security of our citizens, while facilitating access for frequent travellers.

This dynamic international environment also tests our ability to manage our humanitarian efforts, in particular the refugee program, and to respond to international crises. Further, the ongoing concern over migrant smuggling and human trafficking underlines the challenges of balancing humanitarian and enforcement objectives. International crises can arise at any time and, generally, are outside any department or government's ability to control. This emphasizes the need for the Department to be prepared at all times to respond to urgent and often unpredictable events such as the

Kosovo crisis and the arrival of migrant smuggling boats off the West Coast in 1999.

Domestically, immigration and refugee policies are instrumental in supporting broader governmental objectives such as building a healthy society and economy, advancing our humanitarian commitments and maintaining a high quality of life for our citizens. In pursuing the opportunities provided by globalization and free trade, CIC plays an important role in facilitating the entry of workers, business people and investors who have high-level transferable skills that can enhance Canada's human and financial capital and develop a knowledge-based economy. The admission of temporary workers also helps meet Canada's short-term labour market needs and responds to business requirements for highly skilled workers who can assist Canada in fostering economic growth and developing a competitive advantage in the global economy. The Department also facilitates the entry of visitors and students who build trade and cultural ties.

It must be recognized, however, that with these opportunities come new challenges. Applicants for immigration include both people who qualify to emigrate to Canada and people who do not. As CIC receives increasing numbers of applications where fraud and misrepresentation are evident or where reliable documentation in support of applications is not readily available, the task of identifying people who qualify becomes increasingly complex. Similarly, the diverse backgrounds and range of needs of newcomers make it increasingly complex to deliver settlement programs and promote citizenship values. The absorptive capacity of larger urban centres, access to the Canadian labour market and the promotion of a culture of diversity are strong factors influencing the development of settlement policies and programs.

CIC programs make an important contribution to government-wide priorities such as creating a stronger, more inclusive society; building a world-leading economy driven by innovation, ideas and talent; enhancing Canada's voice in the world and our shared sense of citizenship; integrating policy development across the government; implementing the Social Union Framework Agreement; and strengthening relationships, particularly with other levels of government, the voluntary sector and Canadian citizens.

Public opinion also plays an important role in shaping the domestic environment. Media coverage of citizenship and immigration policies and programs is extensive and, in all likelihood, intense public and media scrutiny of future policy development and implementation will continue. Communication with the public and stakeholders remains important to ensure understanding of the Department's activities and maintain support for citizenship and immigration programs.

Key activities, including legislative reform, a multi-year levels planning initiative, client service initiatives and the wide variety of plans spelled out in this report are designed to position CIC to respond quickly and efficiently to a rapidly evolving domestic and international environment without compromising program integrity.

2.4 Departmental Planned Spending

Planned Spending: Citizenship and Immigration Program ($ millions)

	Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
Budgetary Main Estimates	878.5	**817.1**	775.6	773.0
Non-budgetary Main Estimates	N/A	**N/A**	N/A	N/A
Less Respendable Revenue	N/A	**N/A**	N/A	N/A
Total Main Estimates	878.5	**817.1**	775.6	773.0
Adjustments to Planned Spending*	35.9	**6.3**	6.2	6.2
Net Planned Spending	914.4**	**823.4**	781.8	779.2
Less Non-respendable Revenue	374.7	**374.7**	374.7	374.7
Plus Cost of Services Received Without Charge	189.3	**214.3**	214.3	214.3
Net Cost of Program	729.0	**663.0**	621.4	618.8
Full-time Equivalents	4,433	**4,394**	4,398	4,385

* Adjustments reflect Supplementary Estimates for 2000–01 and future year approvals obtained since the Annual Reference Level Update exercise.

** Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes additional resources related to the Kosovo relief effort, marine arrivals in British Columbia and the Interim Federal Health Program. Planned Spending for 2001–02 declines owing to the cessation of War Crimes funding, the beginning of the Year 2000 five-year loan repayment period, and reduced resources related to the Kosovo initiative and marine arrivals. Planned Spending for 2002–03 and beyond declines due to a decrease in funding for the clearance of application backlogs and the conclusion of funding related to marine arrivals and the Kosovo relief effort.

Section III: Business Line Objectives, Resources, Strategies and Planned Results

3.1 Planned Spending by Business Line

Net Planned Program Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
Maximizing the Benefits of International Migration	140.3	**115.0**	99.6	99.6
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	146.0	**118.2**	91.8	92.6
Promoting the Integration of Newcomers	326.6	**312.2**	312.2	312.2
Managing Access to Canada	171.5	**142.2**	129.6	130.7
Providing Corporate Services	130.0	**135.8**	148.6	144.1
Net Planned Spending	914.4*	823.4	781.8	779.2

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes additional resources related to the Kosovo relief effort, marine arrivals in British Columbia and the Interim Federal Health Program. Planned Spending for 2001–02 declines due to the cessation of War Crimes funding, the beginning of the Year 2000 five-year loan repayment period, and reduced resources related to the Kosovo initiative and marine arrivals.

3.2 Objectives, Strategies and Planned Results

This table presents the Department's key results commitments with respect to each of its objectives as adapted from the 2000 Annual Report to Parliament by the President of the Treasury Board.

Citizenship and Immigration Canada has a budget of $823.4 million.

CIC Objectives	Key Results Commitments	Page
To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	
maximum economic and social benefit from the global movement of people;	• achievement of target immigration levels; • family reunification of immigrants with Canadian sponsors; • selection of business immigrants, including investors; • selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market; • admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates demand for goods and services; • admission of temporary workers whose presence in Canada fills skill gaps in the domestic labour market; and • admission of temporary workers who transfer to Canadian workers occupational skills that are in demand.	13 to 17
protection of refugees and others in need of resettlement;	• achievement of the target for government-assisted and privately sponsored refugees; • provision of an effective and more responsive refugee resettlement program; • enhancement of Canada's influence in international initiatives to protect refugees; and • development of effective, efficient working arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC.	18 to 21
support for the settlement, adaptation and integration of newcomers into Canadian society;	• successful integration of newcomers into Canadian society; • advancement of accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs; • accordance of full participation in Canadian society to eligible permanent residents through the granting of citizenship; and • effective promotion and deeper understanding of citizenship and integration issues.	22 to 24
management of access to Canada with a fair and effective enforcement strategy.	• departmental activities that contribute to the protection of Canadian society; • interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation; • reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration Act*; and • removal of people who are not eligible for admission to Canada, especially those who pose a threat to Canadian society.	25 to 27

3.2 Objectives, Strategies and Planned Results

This table presents the Department's key results commitments with respect to each of its objectives as adapted from the 2000 Annual Report to Parliament by the President of the Treasury Board.

Citizenship and Immigration Canada has a budget of $823.4 million.

CIC Objectives	Key Results Commitments	Page
To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	
maximum economic and social benefit from the global movement of people;	• achievement of target immigration levels; • family reunification of immigrants with Canadian sponsors; • selection of business immigrants, including investors; • selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market; • admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates demand for goods and services; • admission of temporary workers whose presence in Canada fills skill gaps in the domestic labour market; and • admission of temporary workers who transfer to Canadian workers occupational skills that are in demand.	13 to 17
protection of refugees and others in need of resettlement;	• achievement of the target for government-assisted and privately sponsored refugees; • provision of an effective and more responsive refugee resettlement program; • enhancement of Canada's influence in international initiatives to protect refugees; and • development of effective, efficient working arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC.	18 to 21
support for the settlement, adaptation and integration of newcomers into Canadian society;	• successful integration of newcomers into Canadian society; • advancement of accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs; • accordance of full participation in Canadian society to eligible permanent residents through the granting of citizenship; and • effective promotion and deeper understanding of citizenship and integration issues.	22 to 24
management of access to Canada with a fair and effective enforcement strategy.	• departmental activities that contribute to the protection of Canadian society; • interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation; • reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration Act;* and • removal of people who are not eligible for admission to Canada, especially those who pose a threat to Canadian society.	25 to 27

Maximizing the Benefits of International Migration

A. Business Line Objective and Description

The objective of Maximizing the Benefits of International Migration is to derive maximum economic and social benefit for Canada from the global movement of people.

This business line:

- develops policy and programs for the selection of immigrants and assessment of visitors;
- recommends to the Minister the target number of immigrants to be admitted to Canada on an annual basis;
- assesses the qualifications of persons seeking to settle permanently in Canada against the applicable criteria for immigrants;
- assesses potential foreign students and temporary workers against the applicable criteria; and
- evaluates the risk to the health of Canadians and the sustainability of the Canadian public health system posed by potential immigrants, visitors, temporary workers and foreign students.

B. Planned Spending and Full-time Equivalents

Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
$140.3M 1,399 FTEs	**$115.0M 1,338 FTEs**	$99.6M 1,310 FTEs	$99.6M 1,310 FTEs

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes increased resources for providing essential public services and resources related to the clearance of application backlogs. Planned Spending in 2002–03 and beyond declines due to reduced funding for the clearance of application backlogs.

C. Strategies and Planned Results

On February 21, 2001, the Government of Canada tabled Bill C-11, the Immigration and Refugee Protection Act, in Parliament. Without prejudging the outcome of parliamentary consideration of this bill, many of the plans described in this report are contingent upon the establishment of the required legislative and regulatory authority which the bill will provide.

The Immigration Plan

The Department's Immigration Plan for 2001 seeks to bring 200,000 to 225,000 immigrants to Canada. This includes 177,900 to 195,700 immigrants and 22,100 to 29,300 refugees. This Plan also establishes an estimated range for planning purposes for 2002 of 187,000 to 204,600 immigrants and 23,000 to 30,400 refugees.

Establishing Immigration Levels Targets

Immigration levels are affected by constantly shifting domestic and global environments, legislative and policy changes, and CIC operational capacities. Given this complex set of factors, CIC has launched the comprehensive and flexible Multi-year Planning Process (MYPP) that will consider the many elements that influence immigration levels and establish levels ranges for the next two years. The process will be undertaken in consultation with federal partners and other levels of government. Each year's plan will establish a target range for the upcoming year, and an estimated range for planning purposes for the following year. The second year's range will signal an intended longer-term direction, but will be subject to change as circumstances warrant.

The overall goal of the MYPP is to integrate levels planning into the broader context of immigration policies and programs to:

- prepare a multi-year forecast targeting yearly immigration levels that will best serve Canada, based on current global and domestic environments; and
- respond to selection and integration program challenges with policies and programs that enhance the qualitative outcomes of immigration.

CIC is in the process of completing a framework for the MYPP. In the next year, the Department will establish objectives and strategies for the process and the means for undertaking its most vital elements: research, analysis and consultations.

Application Backlogs

In 2000–01, CIC received additional resources to reduce application inventories and has directed all missions to finalize about 37,000 economic class applications filed prior to June 1999. Over the course of 2001, special processing teams will be assigned to deal with these older cases in Damascus, New Delhi, Hong Kong, Islamabad and Manila. As an initial target, these teams will conduct some 15,000 selection interviews over and above the normal overseas processing capacity. The overseas network plans to finalize 132,150 cases in 2001.

Client Service Initiative

CIC has accepted the Treasury Board Secretariat's invitation to become a lead department under its Service Improvement Initiative. The main emphasis in 2001–02 will be to develop and implement departmental frameworks and tools pertaining to service standards, quality assurance and client satisfaction measurement. Implementation will be phased in over the next two years for identified priorities. These efforts will assist in managing clients' expectations and will allow their direct input into service improvement strategies. The Department will also conduct an assessment of the potential benefits of centralizing elements of the overseas immigrant selection system. A pilot project, initiated in December 2000, established an international call centre to handle immigration enquiries from the United States. This will be evaluated in 2001–02.

Skilled Worker Immigrants

In an era of increased globalization, reports of critical skill gaps in the labour market and concern over demographic trends, the selection of skilled worker immigrants who can be effective economic agents in Canada is vital for the long-term economic development of the country. In conjunction with the broader legislative review agenda, CIC has been developing a new approach for the selection of economic stream immigrants to move to a selection model based on human capital attributes. The new model will increase the focus on language and education skills and eliminate specific

occupational classifications as criteria for selection. This will allow for more flexible assessment and will be more directly relevant to the economic success of immigrants upon their arrival in Canada.

Provincial Nominee Program

In January 2001, the Governor in Council authorized the Minister of CIC to enter into provincial nominee agreements with Prince Edward Island and Yukon. In 2001–02, the Department will work closely with the two governments to achieve the formal signing of the agreements and to assist in making their respective programs operational.

These two agreements will add to the agreements already entered into with British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick and Newfoundland and bring to seven the total number of provinces and territories with provincial nominee agreements. All the participating provinces have expressed satisfaction with the program to date, and Saskatchewan has received authority from its Cabinet to extend the period of its agreement by an additional year. Some provinces have indicated their intention to increase the scope of their agreement to encompass the recruitment of entrepreneur immigrants in 2001–02. As well, provinces whose agreements have been in effect for some time will begin to submit evaluation reports on their activities to date.

Entry of Temporary Workers

In 2001–02, CIC will begin to provide officers in missions abroad direct access to Human Resources Development Canada (HRDC) validation decisions through linkages between departmental systems. As well, HRDC will complete the creation of a single foreign worker data system that will be linked to all CIC systems. This new system will allow real-time access to HRDC validation decisions for all immigration officers, eliminating inconvenient processing delays due to transmission difficulties.

Also in 2001–02, the Department will complete the redrafting of the *Immigration Regulations* that support the Temporary Foreign Worker Program. These new regulations will introduce a new basis for the HRDC validation decision ("net economic benefit") and allow the implementation of work tools (such as employer agreements and sectoral agreements) that will allow the departments to work toward a more efficient and client-friendly authorization process. The full implementation of these changes will depend on the availability of additional resources.

Admission of Foreign Students and Visitors

The importance of foreign students in enhancing Canada's interaction with the world and in contributing to the cultural richness of Canadian campuses is recognized. The presence of both foreign students and visitors stimulates the economy and boosts Canada's international reputation.

In recent years, streamlined departmental processing has resulted in steep increases in the number of student authorizations issued. Between 1998 and 2000, there has been an increase of almost 63 percent in the number of authorizations issued overseas. To ensure that Canada continues to benefit from this movement, the Department will continue to consult with the Advisory Committee on International Students and Immigration in 2001–02 on ways to facilitate the movement of foreign students into Canada. Currently, no student authorizations are required for English- or French-as-a-second-language studies that do not exceed three months. However, the Department is engaged in consultations with the provinces to increase this period to six months, and to extend the field of study to all fields.

Family Reunification

In support of family reunification in Canada, CIC will continue to recognize common-law and same-sex partners. Regulations that expand the family class and sponsorship eligibility (both for sponsors and the people being sponsored) will be developed. Measures to enhance the integrity of the sponsorship program are also being developed. Within the context of adoptions, there are outstanding child protection and equal treatment issues that need to be resolved.

While the vast majority of sponsors live up to their sponsorship obligations and support their family members, CIC will continue to work with other levels of government when sponsors fail to meet this obligation to provide for the essential needs of their relatives, who then have to resort to provincial welfare programs. Consultations on Memorandums of Understanding (MOUs) for the exchange of information to assist in deterring sponsorship breakdown will take place with other interested levels of government. CIC will use this information on the relatively small percentage of defaulting sponsors to determine eligibility to sponsor, and other levels of government will use the same information to recover funds from defaulting sponsors and to administer other aspects of provincial social benefits legislation.

Self-regulation of Immigrant Consultants

In 2001–02, CIC will collaborate with immigration consultant organizations to provide assistance and support as required in their development of mechanisms for the monitoring and regulation of immigration consultants, including the development of professional standards. A measured approach is required in this area, which is constitutionally regulated by the provinces.

Selection of Business Immigrants

The selection of business immigrants includes entrepreneurs, investors and self-employed individuals whose admission will contribute to the development of the Canadian economy. New criteria are required to more effectively recruit and select individuals with entrepreneurial skills and abilities. In 2001–02, new selection criteria will be developed. Stronger collaboration with other levels of government will be promoted to respond to increased demands for entrepreneurial talent from modern economies.

The visibility of the business immigrant program will be improved by developing and nurturing new relationships with strategic partners such as banks, investment brokers, provincial agencies and metropolitan authorities. CIC will also continue to explore mechanisms that will offer and promote market-based incentives under the Immigrant Investor Program to increase the proportion of immigrant investors destined for the federal program.

Planned Results

The following results will depend on regulatory and legislative outcomes.

- development of a new selection system for skilled worker immigrants;
- increase in the age of dependent children from under 19 to under 22 years;
- recognition of common-law and same-sex partners under the family class;
- creation of an in-Canada class for spouses, including common-law and same-sex partners;
- exemption of sponsored spouses, common-law partners and their dependants from the excessive demand inadmissibility prohibition;
- reduction of the age of sponsorship from 19 to 18 years;

- reduction of the length of sponsorship of spouses from 10 to 3 years (this would also apply to common-law partners);
- introduction of a sponsorship fee remission for sponsors who cannot meet sponsorship requirements at the outset;
- introduction of sponsorship bars for people in default of court-ordered spousal or child support payments, convicted of a crime related to domestic violence, or in receipt of social assistance for reasons other than disability;
- improvement in the method of recovering the costs of social assistance in cases of sponsorship default;
- suspension of sponsorship processing where the sponsor's Canadian citizenship is in the process of being revoked;
- increase in the duration of sponsorship of children from 10 years, to 10 years or age 22, whichever is longer; and
- development of new eligibility requirements for business immigrants.

The results that are expected from the other strategies include the following:

- achievement of planned immigration target levels of 200,000 to 225,000 newcomers to Canada for 2001;
- tabling in Parliament of the Multi-year Immigration Plan for 2002–03 presenting a projected target range for year 2002 and estimated ranges for planning purposes for year 2003;
- initiation of a strategic consultation process with other levels of government to maximize the capacity of all partners to address challenges related to increasing the number of immigrants and refugees;
- improved service delivery to clients;
- more efficient processing of student authorizations issued to foreign students to enhance Canada's international competitiveness in attracting foreign students; and
- improvement of the marketability and attractiveness of the federal Immigrant Investor Program.

Maintaining Canada's Humanitarian Tradition

A. Business Line Objective and Description

The objective of Maintaining Canada's Humanitarian Tradition is to protect refugees and persons in need of humanitarian assistance.

This business line:

- provides international leadership in finding durable solutions to refugee situations, including through voluntary repatriation, local integration, resettlement in another country or through regional approaches to responsibility sharing;
- develops and implements policies and programs in support of Canada's commitments and protection obligations both domestically and internationally;
- selects government and privately sponsored refugees from abroad in accordance with annual levels tabled in Parliament;
- provides emergency and essential health care coverage to needy refugee claimants and Convention refugees not eligible for provincial health coverage (Interim Federal Health Program);
- provides financial assistance to refugees who have been accepted for resettlement in Canada through the Immigrant Loans Program and Resettlement Assistance Program (RAP);
- assists the Immigration and Refugee Board (IRB) in arriving at well-informed, timely decisions by providing case-related and country-specific information on refugee situations through the establishment of a Memorandum of Understanding (MOU) between CIC and the IRB.

B. Planned Spending and Full-time Equivalents

Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
$146.0M 150 FTEs	**$118.2M 137 FTEs**	$91.8M 138 FTEs	$92.6M 145 FTEs

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes resources related to CIC's response to the Kosovo relief effort and additional funding for the Interim Federal Health Program. Planned Spending for 2001–02 includes funding for the Kosovo relief effort reprofiled from the previous year. Planned Spending in subsequent years declines owing to the cessation of this funding.

C. Strategies and Planned Results

On February 21, 2001, the Government of Canada tabled Bill C-11, the Immigration and Refugee Protection Act, in Parliament. Without prejudging the outcome of parliamentary consideration of this bill, many of the plans described in this report are contingent upon the establishment of the required legislative and regulatory authority which the bill will provide.

Refugee Resettlement Program

Legislative, regulatory and policy changes anticipated in 2001–02 are based upon four principles:

- greater emphasis on protection;
- refugee family reunion;
- expedited processing of urgent cases; and
- relationship building with existing and new resettlement partners.

The Department will continue to pilot new resettlement concepts such as the In-Canada Service Provider Pilot Project, which has been designed to provide assistance and support to private sponsors and the Overseas Service Provider Pilot Project. The latter will see credible international non-governmental organizations (NGOs) doing a variety of work to prepare and process refugee case files. The Department will also fully implement those concepts that have already been tested, such as the expedited processing of urgent cases. In addition, the Department is undertaking to streamline operational processes with key partners such as the United Nations High Commission for Refugees (UNHCR) and the International Organization for Migration (IOM) to incorporate greater efficiencies in program delivery.

New regulations will provide for greater flexibility with respect to program eligibility and assessment of settlement potential, allow the subsequent processing of dependants left abroad and provide for a greater range of possibilities for private sponsorship.

To ensure program effectiveness, another priority is the development and implementation of program monitoring and evaluation tools such as the Resettlement Assistance Program (RAP) evaluation framework and the development of plans for the audit of service provider organizations.

Within this context of program enhancement, the development and maintenance of relationships with government (both federal and other levels) and non-government partners remain key components of the program's success. This is highlighted by Canada's participation in the UNHCR steering and executive committees for the planning and implementation of the first international conference on reception and integration of resettled refugees, to be held in Sweden in April 2001. A further example is the Department's ongoing cooperation with other federal departments (Department of Finance, HRDC) to remove barriers to the resettlement of refugees.

Discussions have also been initiated with other levels of government with respect to these issues. In addition, efforts are being made to revitalize the private sponsorship program through the development and promotion of new concepts such as blended sponsorship initiatives. This would allow for more flexible partnerships between the Department and private sponsors, and would mean that more refugees could benefit from both government and private assistance.

Refugee Determination in Canada

In support of Canada's humanitarian commitment and international obligations toward refugees, the Department continuously strives to improve the efficiency and enhance the integrity of the inland refugee determination system.

The recently introduced Immigration and Refugee Protection Bill (Bill C-11) contains a number of initiatives that seek to enhance the integrity and efficiency of the refugee determination process. The first is the introduction of a consolidated protection definition that assigns the consideration of grounds for protection to a single body, the IRB. It is anticipated that, through the use of a consolidated definition, delays in decision making, as well as the several consecutive layers of decision making, will be minimized.

Bill C-11 also introduces a Pre-removal Risk Assessment (PRRA) during which new facts or evidence that clearly demonstrate that a person is now at risk of persecution, torture or cruel and unusual treatment, or that there is a risk to his or her life, may come to light. PRRAs will be conducted as close to removals as possible, taking into account removal priorities. This will lead to greater efficiency at the back end of the refugee process and, it is anticipated, a more effective removals program.

The issue of repeat claimants in the refugee determination process has also been addressed in Bill C-11. The Department is introducing a permanent bar against the current ability of individuals to claim protection every 90 days. Rather, failed refugee claimants who leave Canada may return six months after their departure and apply for a PRRA. It is anticipated that, through this legislative provision, CIC will circumvent the revolving-door phenomenon whereby some claimants make new claims after being outside the country for 90 days.

Implementing these legislative provisions as well as others is a major priority for the next fiscal year.

The Department will work toward standardizing the front-end process for refugee claimants. The process will involve the collection of information to assist officers in making admissibility and eligibility decisions, and to assist the IRB in making refugee determinations. The process will also include medical, security and criminality screening.

Contributing to the Department's priority to enhance program integrity, a strategic intervention program will be developed to further promote the integrity of the refugee determination system.

To meet the Minister's ongoing commitment to reduce the waiting period for landing from five to three years for undocumented Convention refugees as defined in the Undocumented Convention Refugee in Canada Class, the regulations will be amended.

The Department is committed to building strong relationships with partners such as the IRB, other levels of government and NGOs.

Planned Results

The results that are expected from these strategies include the following:

- achievement of targeted government-assisted refugee levels of 7,300 and between 2,800 and 4,000 for privately sponsored refugees from abroad;
- global implementation of the expedited processing of urgent protection cases;
- greater involvement of NGOs in the resettlement process through the implementation of the In-Canada Service Provider Pilot Project and, in Bogota and Ankara, the Overseas Service Provider Pilot Project;

- development of regulations that will provide for greater flexibility with respect to program eligibility and assessment of settlement potential, allow the subsequent processing of dependants left abroad and provide for a greater range of possibilities for private sponsorship;
- implementation of the RAP Evaluation Framework and development of plans for the audit of service provider organizations;
- identification and removal of barriers to programs and services to be achieved in cooperation with other federal departments and central agencies;
- development of an operational framework for the implementation of a streamlined front-end processing system resulting in refugee claims being referred to the IRB within three working days;
- formalization of a strategic national intervention policy regarding inland refugee determination; and
- regulatory change to reduce the waiting period for landing from five to three years for undocumented Convention refugees.

Promoting the Integration of Newcomers

A. Business Line Objectives and Description

The objectives of Promoting the Integration of Newcomers are to define membership in Canadian society, enhance the role of Canadian citizenship, and support the adaptation, settlement and integration of newcomers.

This business line:

- develops policies and programs that promote integration and citizenship;
- provides basic assistance to newcomers upon arrival in Canada;
- ensures that the federal government's responsibilities toward the immigrants it accepts for permanent residence are met;
- educates potential new Canadians on the rights and responsibilities of Canadian citizenship;
- promotes the value of Canadian citizenship to newcomers; and
- administers and interprets the *Citizenship Act.*

B. Planned Spending and Full-time Equivalents

Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
$326.6M 418 FTEs	**$312.2M 453 FTEs**	$312.2M 453 FTEs	$312.2M 453 FTEs

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes contributions related to settlement services that were reprofiled from 1999–00 and a payment under the Canada-Quebec Accord that relates to 1999–00.

C. Strategies and Planned Results

On February 21, 2001, the Government of Canada tabled Bill C-11, the Immigration and Refugee Protection Act, in Parliament. Without prejudging the outcome of parliamentary consideration of this bill, many of the plans described in this report are contingent upon the establishment of the required legislative and regulatory authority which the bill will provide.

Performance Measurement Initiatives

In its commitment to ensuring the effective and efficient delivery of settlement programs to newcomers, CIC will ensure a solid partnership with service provider organizations in the development of a contribution accountability framework. The Contribution Accountability Framework will serve to guide the performance measurement activities for four settlement contribution programs: Immigrant Settlement and Adaptation Program, Language Instruction for Newcomers to Canada program, Host Program, and RAP. This framework reflects CIC's vision for a collaborative approach to performance measurement that will involve stakeholders in the settlement and refugee sector.

In 2000, the Department developed its Performance Measurement and Evaluation Framework for Services to Immigrants and Refugees. This framework represents the first two of five key components in the CIC Contribution Accountability Framework, launched in December 1999. A systems requirements document is to be produced by early 2001, and the system is to be pilot tested in the fall of 2001. By the spring of 2002, the system will be fully tested and should be able to collect national performance data for all settlement programs.

The National Quality Assurance Program for citizenship, introduced in 1997, reflects CIC's commitment to the quality of citizenship decision making and reliability of client information. To ensure that quality control is conducted in a consistent and relevant manner, CIC will develop a user guide in 2001–02.

To ensure program integrity for citizenship, CIC also initiated a risk management project in 2000–01. During 2001–02, CIC will develop a mechanism with stakeholders to identify risks to citizenship program integrity. The tools to be developed will help local offices to identify such risks. A linkage to existing national quality assurance programs and initiatives will be established.

To improve program delivery, CIC will undertake a pilot project for its Client Service Initiative in 2001–02. The pilot project will develop measurements of client satisfaction with respect to the granting of citizenship process.

Partnerships

Developing partnerships with the voluntary sector and with other government departments is key to increasing the sector's capacity and improving CIC's policies, programs and services to Canadians. The CIC Voluntary Sector Initiative will promote the involvement of the settlement sector, including service provider organizations and federal, provincial and territorial governments, in meaningful dialogue on joint policy development through national conferences and working groups.

To establish a common vision of settlement and a national framework for policy discussions, CIC will facilitate a three-day national settlement conference in the summer of 2001. The conference will bring together service provider organizations, settlement practitioners and other stakeholders to discuss key policy issues regarding settlement and integration. A series of national working groups will take place during the year following the conference.

CIC is committed to working with other government departments to improve labour market readiness for newcomers to Canada. In 2001–02, CIC will continue discussions with other government departments, especially Human Resources Development Canada (HRDC), to explore options to enhance access to employment and youth programming.

In its efforts to meet the needs of youth, and young newcomers in particular, CIC is involved in the Interdepartmental Working Group on Youth at Risk, led by HRDC. In 2001–02, CIC will continue discussions with other government departments, such as HRDC, to explore development options to enhance youth programming. As well, in 2001–02, CIC will work more closely with Canadian Heritage to focus on discrimination and to prepare for the World Conference against Racism, Racial Discrimination Xenophobia and Related Intolerance to be held in South Africa in 2001.

Collaboration with our provincial partners will continue through the Federal-Provincial-Territorial Working Group for Settlement and Integration. The group currently involves all provinces and territories in the sharing of concerns and best practices.

Promotion

In the spirit of the International Year of the Volunteer, CIC will promote the importance of volunteerism as a Canadian value and will highlight the contribution of individuals and organizations through citations for citizenship awarded during Citizenship Week. Learning material will be widely distributed to youth and youth leaders to promote the importance of citizenship and to help newcomers make Canada their new home. Special campaigns will promote the Host Program. New volunteers will be actively sought. In 2000–01, a "Canada: We All Belong" initiative was launched. Throughout 2001–02, CIC will continue to promote belonging through promotional materials and activity guides. This effort reaches out to schools and NGOs across Canada.

Planned Results

The results that are expected from these strategies include the following:

- improved delivery of settlement programs to newcomers through the implementation and continued development of a measurement and evaluation framework;
- improved monitoring of service providers' active offer of service in minority official languages as appropriate;
- a process of dialogue on policy and program capacity through voluntary sector involvement;
- improved labour market readiness for new immigrants and youth programming through collaboration with other government departments;
- improved measurement and evaluation of citizenship program delivery; and
- increased awareness and involvement in citizenship and integration issues through the promotion of volunteerism as a Canadian value.

Managing Access to Canada

A. Business Line Objectives and Description

The objectives of Managing Access to Canada are to preserve the integrity of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and to protect the safety, security and well-being of Canadian society.

This business line:

- develops policies and programs to prevent abuse of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and to protect the safety of Canadians and the security of Canada;
- contributes to the management of international migration and travel by combating illegal migration, including trafficking in people, while facilitating the movement of legitimate travellers;
- admits to Canada persons who comply with the *Immigration Act* and Regulations;
- denies admission to those who do not comply, including criminals and terrorists;
- detects abuse of the citizenship, immigration and refugee programs;
- manages Citizenship and Immigration Canada cases before the IRB, the Federal Court and other tribunals;
- detains persons who pose a serious risk to Canadians or who would not appear for immigration proceedings; and
- removes persons not legally entitled to remain in Canada.

B. Planned Spending and Full-time Equivalents

Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
$171.5M 1,425 FTEs	**$142.2M 1,439 FTEs**	$129.6M 1,434 FTEs	$130.7M 1,437 FTEs

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes resources to respond to marine arrivals in British Columbia. Planned Spending for 2001–02 reflects decreased funding for marine arrivals and the cessation of War Crimes funding. Planned Spending in future years reflects the conclusion of funding to respond to migrant smuggling.

C. Strategies and Planned Results

On February 21, 2001, the Government of Canada tabled Bill C-11, the Immigration and Refugee Protection Act, in Parliament. Without prejudging the outcome of parliamentary consideration of this bill, many of the plans described in this report are contingent upon the establishment of the required legislative and regulatory authority which the bill will provide.

Modern War Crimes

CIC's efforts to deal with modern-day war criminals have made considerable progress toward achieving the government's policy objective that Canada not be a safe haven for war criminals. The success of the program is indicated in *Canada's War Crimes Program — 3rd Annual Report 1999–2000* (**http://www.cic.gc.ca/english/pub/war2000e.html**). The program has been extended one year to March 31, 2002. An evaluation of the initial three-year period of the war crimes program will be conducted in 2001–02.

Protection of Canadian Society

There is an ongoing need to improve CIC's ability to deal with organized, large-scale movements of smuggled migrants. CIC will develop its human and technical capacity to more effectively compile and analyze intelligence information and to work with domestic and foreign partners to address people smuggling and trafficking. The Department is becoming increasingly active within the domestic and international intelligence communities in developing its capacity to conduct non-forensic analysis of suspect documentation, and in providing additional support to the immigration control network and other officers abroad. Contingency planning for unanticipated mass arrivals of irregular migrants will also continue to be developed and refined.

Removals

The prompt removal of criminals and failed refugee claimants remains a high priority. CIC will expedite removals from Canada while ensuring that all the legal rights accorded to persons being removed are observed and that their removal is conducted safely, effectively and humanely. During the coming year, efforts will focus on encouraging cooperation from those foreign governments that refuse to meet their international obligations by accepting the return of their nationals.

Internationally, CIC will continue to work with its partners to combat irregular migration and prevent the smuggling and trafficking of persons. CIC will further work with its partners to ensure the successful implementation of protocols on the smuggling of migrants and the trafficking in persons. In addition, CIC will expand its network of information-sharing agreements to combat illegal immigration by beginning negotiations with The Netherlands and Germany. As well, the Department will work to conclude cooperation agreements to combat illegal immigration with countries strategically selected in accordance with Canadian interests.

Permanent Resident Card

One of the government's objectives in the administration of the immigration program is to facilitate access for those who have a right to enter the country while ensuring that those who do not have the right are not allowed entry. Irregular migration to Canada continues to be a major issue, and the Department is committed to developing policies and programs to combat the problem. CIC is developing a technologically advanced, fraud-resistant card that would be issued to every new immigrant and, eventually, to all existing permanent residents in Canada. This card will provide easier access to Canada to those individuals who have the right of entry as permanent

residents while helping to ensure that those who attempt to enter the country illegally are prevented from doing so. The card, in its final design, will contain state-of-the-art security features that will make it impossible to duplicate. Progress has been made on internal preparations, including systems development, the design of an application processing centre, and the development of application kits, as well as on the drafting of procedures to address implementation. The timing of the implementation will depend on the availability of adequate funding.

Detention

Detention is an effective tool for maintaining public safety and ensuring compliance with the *Immigration Act*. Hence detention remains an integral part of the overall enforcement strategy. At the same time, it is important to ensure that persons who are detained are subject to humane treatment. In line with the legislative reform process, CIC will review and, if necessary, revise its detention policy and detention practices across the country and its performance measures to achieve consistent and cost-conscious decisions concerning the use of detentions. Work will continue on the development of the Greater Toronto Enforcement Centre, a consolidated administration and detention facility, to meet the Department's policy objectives in a cost-conscious and humane manner.

Border Vision

Since 1997, the Department has been working with the United States Immigration and Naturalization Service and State Department to establish a regional approach to control illegal migration through the Border Vision initiative—a key component of a broader border modernization process. This initiative, made possible through the development of a Statement of Mutual Understanding, facilitates the exchange of information between agencies on terrorism, organized crime and war criminals, among other things. This work, along with ongoing operational analysis, provides the analytical basis for discussions on how to better manage the border, where and what controls are needed to enhance security, and what options are available to maintain the facilitative character of the shared border. The border agencies are developing a strategy to facilitate and control internal and external trade and transportation. In the long term, these controls will facilitate the movement of business and other travellers between the two countries, which is vital to their respective economies.

Planned Results

The results that are expected from these strategies include the following:

- completion of the evaluation of the war crimes program;
- development with the United States of innovative strategies to address continental migration concerns;
- continued development with regard to the introduction of a more secure identity document for permanent residents, contingent upon the availability of sufficient funding;
- enhancements to CIC's ability to minimize risk to the Canadian public through completion of the review and revision of the detention policy; and
- improved international cooperation with like-minded countries to deal with war criminals, terrorists and organized crime, particularly with respect to information sharing.

Providing Corporate Services

A. Business Line Objectives and Description

The objectives of Providing Corporate Services are to promote organizational effectiveness and to support the Department in adapting to its changing environment through the management of resources, information and partnerships.

Support for government-wide initiatives, including human resources renewal, modernized comptrollership, enhanced policy research capacity, modernized delivery of services and the Universal Classification Standard, is included in this business line.

This business line:

- coordinates Citizenship and Immigration Canada's (CIC) planning and review processes;
- manages the spending and use of public funds;
- provides administrative, financial and personnel services to the Department and functional guidance to Service Line and Program Delivery directors general;
- develops and oversees cost-recovery/revenue-generation activities;
- manages, coordinates and maintains the information technology infrastructure to support decision making and performance measurement, and to improve service delivery;
- conducts and disseminates research on citizenship and immigration issues;
- coordinates the development of citizenship and immigration policy and positions the Department within the government's socioeconomic agenda;
- designs and disseminates information on CIC's goals, policies, programs and activities;
- influences the operating environment of the program to facilitate its success by promoting the contribution of newcomers to Canadian society;
- responds to case inquiries and requests for information;
- coordinates the Department's relations with provincial governments, non-governmental organizations, international organizations and other government departments and agencies; and
- manages all aspects of recruitment, classification, promotion, training and employee relations.

B. Planned Spending and Full-time Equivalents

Forecast Spending 2000–01	**Planned Spending 2001–02**	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
$130.0M 1,041 FTEs	**$135.8M 1,027 FTEs**	$148.6M 1,063 FTEs	$144.1M 1,040 FTEs

Explanation of changes: Planned Spending for 2000–01 includes increased resources for the Global Case Management System (GCMS) partially offset by the beginning of the five-year repayment period for the Year 2000 project loan. The increased level of GCMS funding is also reflected in higher Planned Spending for 2002–03 and 2003–04.

C. Strategies and Planned Results

Legislative Reform—Immigration and Refugee Protection

Pursuing immigration reforms of a legislative and policy nature will continue to be a cornerstone of the Department's activities. CIC is committed to modernizing immigration legislation in order to respond to the opportunities and challenges of the 21st century. To this end, a new and improved Immigration and Refugee Protection Act (Bill C-11) was tabled on February 21, 2001. Without prejudging the outcome of parliamentary consideration of new legislation, CIC will also undertake the necessary planning to prepare for implementation of the new act, including:

- the drafting of regulations;
- detailed operational planning; and
- the development work necessary for various Corporate Services deliverables (encompassing anticipated changes to information technology systems, human resources classifications and staffing, manuals, training and communication products).

Subject to the timing of the passage of the new bill, it may also be necessary to proceed with interim regulatory amendments under the existing *Immigration Act* to effect some changes that could not await new legislation. This will be necessary, for example, to maintain the existing provisions governing the Humanitarian Designated Classes that are due to expire, under a sunset clause, on June 30, 2001. Similarly, the *Immigration Regulations* and *Immigration Act Fees Regulations* may have to be amended to conform to the principle of equal rights and entitlements under the *Modernization of Benefits and Obligations Act*.

It should also be noted that the reform package, first announced at the tabling of C-31 in April 2000 and reconfirmed at the tabling of C-11, included a number of policy and administrative initiatives that are not dependent on legislation for implementation.

Legislative Reform—Citizenship

In 2000–01, the Minister of CIC sought passage of Bill C-16, the revised *Citizenship Act*, as an expression of CIC's commitment to the development of modernized legislation. Subject to the parliamentary agenda, the Minister will table a citizenship bill in 2001–02 based largely on Bill C-16. The new bill would also be amended to be consistent with recent new legislation, including the *Crimes against Humanity and War Crimes Act* and the *Modernization of Benefits and Obligations Act*. Regulatory changes to new citizenship legislation reflecting the *Modernization of Benefits and Obligations Act* will also be required. Once the bill is tabled, CIC will be able to draw on the extensive planning for the implementation of Bill C-16, much of which will be applicable to the new citizenship legislation.

Building Strategic Policy Capacity

CIC continues to reinvest in building its strategic policy capacity. CIC will strengthen linkages between its policies and programs and the broader government agenda. Efforts will be made to facilitate direct linkages to the broader policy research community that will enhance the Department's policy planning process. With key partners, a particular focus will be on developing strategies to support strategic policy objectives such as reducing barriers to social and economic integration.

Gender-based Analysis

CIC is building the capacity to conduct gender-based analysis of policy, programs and legislation across the Department. To that end, a gender-based analysis (GBA) unit has been established as a focal point for

information and assistance on conducting GBA and to support the various service lines in conducting GBA. In the coming year, the Department will develop training and reference materials, conduct training and awareness workshops, develop an internal Web site and maintain linkages with other departments involved in GBA initiatives by continuing to participate in the interdepartmental committee on GBA chaired by Status of Women Canada. Through the GBA unit, the Department has also been building strategic partnerships with stakeholders such as the Canadian Council for Refugees and the National Association of Women and the Law, who have a particular interest in and expertise on gender issues.

Performance Measurement

In 2001–02, CIC will build on the performance measurement strategy developed in 2000–01 by conducting a review of current performance initiatives throughout the Department, providing a harmonized framework to rationalize these initiatives and identifying critical data and analytical issues for the implementation of a performance measurement framework. During the following years, the Department will begin implementation of that framework through the development of integrated performance indicators and the ongoing monitoring and analysis of the information derived.

Strategic Research and Review

Research activities will emphasize the continued use of longitudinal and other databases to support legislative and regulatory reform initiatives. Joint research projects on horizontal labour market and other socioeconomic issues will develop a common interdepartmental understanding of immigration policy and its outcomes in these areas. New analyses of recently developed statistical databases, particularly for non-permanent residents, will support policy development and reporting needs. Strategic investments are being made to augment new data sources to include the foreign-born. The annual research plan will be developed in the context of a new multi-year research framework. The framework, developed through consultation, sets out the major policy areas for research.

Significant resources continue to be focused on projects that meet provincial and territorial needs for research on immigration and settlement. This will support better policies and planning on immigration levels and integration.

In addition, relationships with Canadian and international research networks, developed through the work of the award-winning Metropolis Project, its Centres of Excellence and annual conferences, will allow the Department to engage members of the domestic and international migration policy community on issues of common concern to policy makers.

Corporate review activities will continue to be directed at areas of highest risk or exposure to the Department, in addition to priority policy and operational activities. These include the development of evaluation frameworks for new policy initiatives to support the ongoing management and monitoring of programs and the enhancement of our reporting capacity. Significant planned reviews include completion of the Department's security audit, a review of medical screening procedures abroad, along with other reviews and audits identified in the annual Corporate Review Plan.

Intergovernmental Relations

CIC will build on the strong cooperative relationships that have been developed with provincial and territorial governments on immigration and refugee matters. The Department will maintain a high level of cooperation with Quebec within the context of the 1991 Canada-Quebec Accord on

immigration and with other provinces, under their respective bilateral agreements. The Department will continue to engage its partners in other levels of government in the dialogue on legislative reform and anticipates more intensive consultations on the multi-year levels planning process and new federal-provincial-territorial agreements.

At the request of the provinces and territories, the Department will be implementing a joint planning table on immigration levels. When implemented, this table will provide a focal point for joint consultation, planning and research on the multi-year levels plan.

Human Resources Renewal

CIC is keenly aware of the need to engage in human resources renewal to ensure that succession needs are met. The Department is equally focused on ensuring that diversity and employment equity principles are reflected in recruitment, promotion and retention strategies.

CIC's renewal strategy is off to a good start, judging by the levels of strategic leadership, operational networks and communications that have been put in place to provide the Department with a modern management framework.

A key element of this framework is the Department's continued efforts in 2001–02 to establish innovative and forward-thinking recruitment and retention practices that will strengthen CIC's capability to address the ageing of its work force and to respect the diversity of Canadian society. In fact, over the next five years, CIC faces the challenge of replacing about 20 percent of its permanent active work force, in addition to managing an annual attrition rate of 4–5 percent. Furthermore, the potential replacement of more than half the current executive team over the next five years will challenge the organization's ability to ensure the continuous presence of senior leadership. In the coming year, the Department will complete its analysis of these demographic challenges and, with a particular focus on specific occupational group profiles and replacement forecasts in key areas, will develop recruitment and retention strategies to address them.

Planned activities for 2001–02 include a more strategic use of existing career development programs for employees, including specific diversity initiatives; the development and implementation of a resourcing strategy that will focus on identifying and securing new potential sources of external recruitment, including marketing approaches with targeted academic institutions to attract appropriate candidates who are representative of the Canadian society; the development of new competency-based tools to support resourcing activities; and the adoption of a cyclical approach to competitions based on increased managerial delegated authorities supported by appropriate training.

Efforts to eliminate harassment and discrimination in the workplace, the implementation of flexible work arrangements to help employees find a better balance between their work responsibilities and their family obligations, and the development of a new framework for employer-employee relations based on the concept of co-development will help create a positive work environment.

The retention of a highly competent and multiskilled work force will be ensured by a succession planning process, supported by a learning continuum and a career management and planning strategy. The learning framework will focus on leadership (for all management levels), communications, client service orientation and ongoing efforts to maintain employees' understanding of the environment and context in which they work.

CIC will continue with its preparatory work on the reform to the Universal Classification Standard (UCS) and, in particular, on the positions associated with the proposed

Programs and Administrative Services (PA) group. While revising and evaluating the position functions under the new standard, CIC will examine the implementation of the UCS and its impact on the regional and headquarters organizations and will work with other departments to ensure relativity. Change management strategies will be developed and applied in order to ensure a smooth transition. A particular focus will be on ensuring that managers and employees develop a better understanding of the impact of the new standard on the work carried out within CIC.

In line with this modern management framework, and with the guidance of an ADM Champion, the Department will foster partnership and information-sharing arrangements between members of the managers' community, including other federal government departments, the Secretariat for the Managers' Community and the Leadership Network. CIC will develop management tools that will assist leaders in understanding and influencing the culture of the organization, including managing a diverse work force.

Emphasis will be placed on the use of technology such as virtual networks and Web sites to further strengthen networking, professional development and learning opportunities for employees at various levels of the organization.

Global Case Management System (GCMS)

The introduction of the GCMS will enable CIC to manage globally accessible data using a worldwide client identifier and a master integrated client file. CIC's current technology infrastructure was inherited from three different departments and is seriously out of date and poorly integrated. GCMS is a five-year replacement program and will be implemented as a suite of products assembled from the set of common, shared components to support specific business processes. It is aimed at improving CIC's overall program efficiency and integrity while at the same time improving client service.

The development of a modern, high performance and robust case management system will integrate client and case data from around the world. It will provide dramatic improvements in data integrity and accessibility for selection, application processing, ports of entry and enforcement processes and will provide the Department's front-line workers with the tools and information they need.

The GCMS project is comprised of eight products, the top priority being the replacement of CIC's international systems. CIC will complete the design of the first GCMS international product in 2001–02 and continue the development of the other products in 2002–03. Full implementation of the GCMS international product, and completion and implementation of several other products, is planned for 2003-04 and 2004–05.

Government On-Line

The Government of Canada is committed to being the government most connected to its citizens, providing access to all government information and services on-line by 2004. The Government On-Line (GOL) initiative presents the Department with a unique opportunity to fundamentally rethink how it delivers services to its clients. CIC is using a client-oriented approach to the development of its GOL initiative. The objectives of CIC's GOL initiative are to improve client service, maintain or increase program integrity, improve public perception and partner relations, and improve program efficiency to reflect this client-oriented approach. The scope of GOL includes all departmental program delivery operations including the interfaces CIC has with its numerous program delivery partners.

Within the "Non-Canadians" Internet portal, which is led by Foreign Affairs and International Trade Canada, CIC has the lead responsibility for the "Going to Canada" cluster. It will provide international clients planning to visit, study, seek employment, conduct business or immigrate to Canada with immediate and easy access to information on policies and processes. A first iteration of the portal and cluster has been launched on the Internet (**http://www.canadainternational.gc.ca/menu-e.asp**), with progressive refinement expected to take place over the coming fiscal years. Other CIC achievements to date include application forms that can be downloaded and printed, a basic search capability, and an e-mail change of address service for domestic clients.

Over the 2001–02 to 2004–05 period, CIC will implement further improvements, including client service delivery improvements, through Internet-based client services and enhanced information services provided through the CIC Web sites. Services will include on-line enquiries via e-mail, on-line application status information and on-line payment.

Results for Canadians

Citizenship and Immigration is a pilot department in the government-wide Modernization of Comptrollership initiative (**http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/partners/rirp_e.html**). The Modern Management Office was created in August 2000 with a mandate to support CIC in its management practices by providing leadership in instilling fundamental principles of modern comptrollership within the Department. In 2001–02, CIC will complete the baseline assessment of its readiness to implement modern comptrollership practices internally. Building on changes already under way in the Department, a strategy addressing key areas will be developed and implemented over the coming years.

An integrated risk management framework is one of several elements of modern comptrollership. As part of its modern management agenda, CIC will develop a departmental risk management framework that will support strategic decisions that contribute to the achievement of expected results for Canadians and the continuous and systematic process of understanding, managing and communicating risks.

Values and Ethics

The importance of values and ethics was recognized in the *Report of the Independent Review Panel on Modernization of Comptrollership in the Government of Canada* as the key underpinning of management responsibilities. CIC has shown strong commitment to supporting the government-wide dialogue on values and ethics through the efforts of the Deputy Minister in her role as Public Service cochampion. As well, CIC has brought internal focus on values and ethics through the creation of an ombudsman position, the publication of the Ethical Compass (**http://www.cic.gc.ca/english/pub/values-e.html**) and the nomination of a Department champion. In 2001–02, the Department will continue to promote its internal dialogue on values and ethics by creating a speaker's bureau, maintaining an internal values and ethics Web site and initiating a series of internal armchair discussions. These discussions will provide excellent opportunities for dialogue on values, training and leadership, and for understanding their importance to CIC policies and operations.

Communications

The recognition of the contributions of immigrants and refugees will be a key element of CIC's external communications strategy. The reinforcement of this message and its communication to a wide audience in Canada and abroad will be supported by an active policy and program agenda that will

highlight the importance of immigration to our country.

More specifically, legislative initiatives on both the citizenship and immigration fronts will be accorded high priority and will call on various media to inform our key audiences. Increased visibility for the Department at info-fairs and exhibitions will also be a useful tool, as will activities to support Canada Day and Citizenship Week. Through these, CIC can communicate positive messages about the contribution of immigrants as future citizens. Proactive and ongoing relationships with the media will continue to be the primary means through which CIC delivers its messages and reaches the Canadian public.

Significant internal matters will need to be communicated to staff in such a way as to highlight the role of the manager in delivering corporate messages—especially with regard to the human resources agenda. Moreover, various communications activities will be undertaken to support CIC's recruitment efforts, and internal and external communications on the Government On-Line initiative will be linked to communications that support the GCMS.

Planned Results

The results that are expected from these strategies include the following:

- proposals for modernized citizenship legislation;
- establishment of an interdepartmental policy network on barriers to integration;
- development and approval of a departmental policy framework, training tools and handbook on gender-based analysis;
- development of an implementation framework and indicators for performance measurement;
- evidence-based policy and program development supported by CIC's research and review activities;
- improved program efficiencies, integrity and outcomes through the implementation of audit, review and evaluation findings and recommendations;
- completion of CIC's modern comptrollership capacity check; and
- timely availability of a range of communications tools to deliver information to internal and external audiences and to measure public attitudes on CIC issues.

Section IV: Joint Initiatives

4.1 Horizontal Initiatives

A. Regulatory Initiatives

This table summarizes CIC's current and anticipated key regulatory initiatives.

Legislation and Regulations	Expected Results
Immigration and Refugee Legislation and Regulations: Legislation reforming the existing *Immigration Act* was reintroduced on February 21, 2001. This framework legislation will touch upon virtually every major element of the immigration program. It will modernize the current legislative provisions and will expedite refugee claim processing. Regulations will be developed to give effect to the principles set down in the legislation, to establish selection categories, processes and criteria and to establish a cost-recovery framework.	• greater legislative transparency; • more effective measures to deal with people smugglers and traffickers; • a family class immigration program that is more contemporary in its orientation and requirements; • selection of immigrants who bring new skills, thereby contributing to the development of the Canadian economy; • faster, more effective and efficient determination of claims to refugee status; and • cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery.
***Citizenship Act* and Regulations: New citizenship legislation will be pursued. The legislative framework takes into account the recommendations of the Standing Committee on Citizenship and Immigration. Regulations will be developed to support the new legislation and to reduce costs and increase efficiency in the processing of citizenship applications.**	• simple, transparent and effective legislation and regulations; • reinforced integrity of citizenship legislation; and • cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery.
Humanitarian Designated Classes Regulations: The regulations will have to be extended prior to June 30, 2001, or they will cease to be in effect on that date. The Source Country List will be reviewed to ensure that it reflects current international conditions.	• flexibility to deal with the differing circumstances of each crisis as they emerge; and • continued ability to deal promptly with refugee crises.

Section IV: Joint Initiatives

4.1 Horizontal Initiatives

A. Regulatory Initiatives

This table summarizes CIC's current and anticipated key regulatory initiatives.

Legislation and Regulations	Expected Results
Immigration and Refugee Legislation and Regulations: Legislation reforming the existing *Immigration Act* was reintroduced on February 21, 2001. This framework legislation will touch upon virtually every major element of the immigration program. It will modernize the current legislative provisions and will expedite refugee claim processing. Regulations will be developed to give effect to the principles set down in the legislation, to establish selection categories, processes and criteria and to establish a cost-recovery framework.	• greater legislative transparency; • more effective measures to deal with people smugglers and traffickers; • a family class immigration program that is more contemporary in its orientation and requirements; • selection of immigrants who bring new skills, thereby contributing to the development of the Canadian economy; • faster, more effective and efficient determination of claims to refugee status; and • cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery.
***Citizenship Act* and Regulations: New citizenship legislation will be pursued. The legislative framework takes into account the recommendations of the Standing Committee on Citizenship and Immigration. Regulations will be developed to support the new legislation and to reduce costs and increase efficiency in the processing of citizenship applications.**	• simple, transparent and effective legislation and regulations; • reinforced integrity of citizenship legislation; and • cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery.
Humanitarian Designated Classes Regulations: The regulations will have to be extended prior to June 30, 2001, or they will cease to be in effect on that date. The Source Country List will be reviewed to ensure that it reflects current international conditions.	• flexibility to deal with the differing circumstances of each crisis as they emerge; and • continued ability to deal promptly with refugee crises.

B. Sustainable Development Strategy: Key Targets and Results

Sustainable development (**http://www.cic.gc.ca/english/about/policy/sds/index.html**) and its application within the CIC mandate is an evolving process. The Department is improving its understanding of sustainable development and the linkages between it and CIC's policies and programs. As such, CIC has undertaken the challenge of balancing environmental considerations against its broader social and economic goals. This approach is reflected in our objectives, which are to:

- **minimize the negative environmental impact of departmental operations** through the development of an environmental management system that addresses fleet, procurement and facilities management issues;
- **promote awareness of sustainable development principles and objectives** among departmental staff, clients and stakeholders through the development of a communications strategy, by providing meaningful access to information on sustainable development, and by advocating sustainable development as a value of Canadian citizenship;
- **better integrate environmental considerations into the policy development and decision-making process** by enhancing the Department's knowledge base, applying an environmental perspective to planning, policy and implementation processes, and implementing strategic environmental assessments in the Memoranda to Cabinet process; and
- **promote accountability and ensure compliance** by assessing the impact of CIC programs on sustainable development, creating an intradepartmental working group, and developing and implementing performance measurements to assess progress.

The activities incorporated within these objectives reflect CIC's commitment to pursue the goals identified in its first strategy, to refine the commitments that are relevant to current policies and programs, and to develop new approaches to assist in furthering CIC's long-term objective of integrated decision making.

4.2 Collective Initiatives

Collective Initiative	Key Result Commitment	List of Partners	Money Allocated by Partners ($ thousands)	Planned Results
Border Vision	Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	Leader: CIC United States Immigration and Naturalization Service	$200 in 2001–02 Unknown	Develop a joint vision for border management. Develop a long-term United States-Canada border strategy. Increase information sharing. Conduct joint overseas interdiction activities. Increase visa convergence. Facilitate the movement of business and other travellers.
Shared Border Accord	Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	Co-partner: CIC Canada Customs and Revenue Agency United States Customs Agency United States Immigration and Naturalization Service United States State Department	$200 in 2001–02 Unknown Unknown Unknown Unknown	Build joint United States-Canada border facilities. Increase cooperation between United States and Canada on asylum seekers. Implement expedited clearance programs for low-risk, pre-approved travellers.
Expedited Passenger Processing System	Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	Leader: Canada Customs and Revenue Agency CIC Passport Office EPPS Inc.—Canadian Airports Council	$6,878 over the 2001–02 to 2004–05 period $5,953 over the 2001–02 to 2004–05 period Unknown Unknown	Integrate automated border inspection and other commercial applications into a new system that allows pre-approved travellers entry to Canada using biometrics identification at automated kiosks.
Advanced Passenger Information System	Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	Leader: Canada Customs and Revenue Agency CIC	$2,726 over 2000–01 and 2001–02 $1,443 over 2000–01 and 2001–02	Relieve the growing stress on traditional port of entry inspection processes by allowing elements of that process to be conducted in advance of the traveller's arrival in Canada.

Collective Initiative	Key Result Commitment	List of Partners	Money Allocated by Partners ($ thousands)	Planned Results
National Settlement Conference in June 2001, followed by a series of policy development working groups	Successful integration of newcomers into Canadian society Effective promotion and understanding of integration issues	Privy Council Office/ Voluntary Sector Initiative CIC (lead) Provincial governments, other federal departments, charitable foundations, private sector CIC-funded service provider organizations	Not confirmed at this time $200 in 2001–02 Not identified at this time In kind	Promote meaningful dialogue on priority policy issues. Strengthen the settlement sector and its capacity to deliver services. Facilitate learning within the sector through this national forum.
Centre for Canadian Language Benchmarks	Successful integration of newcomers into Canadian society	Leader: CIC Provincial and territorial governments	$170 in 2001–02 $350 in 2001–02	Increase the cohesiveness and effectiveness of language instruction for newcomers to Canada. Develop and promote the Canadian language benchmarks, introduce the benchmarks to second-language practitioners and encourage alignment of curriculum and program structure with the Canadian language benchmarks categories. Establish and manage a comprehensive national Canadian language benchmarks assessment system. Streamline the placement test.

Section V: Financial Information

Table 5.1: Planned Capital Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	Forecast Spending 2000–01	Planned Spending 2001–02	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
Providing Corporate Services	12.6	27.9	27.5	21.9
Total Planned Capital Spending	12.6*	27.9	27.5	21.9

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Explanation of change: Planned Spending for 2000–01 and future years includes additional resources for the Global Case Management System (GCMS).

Table 5.2: Net Cost of Program for 2001–02 ($ millions)

	Total
Net Planned Spending	823.4
Plus: Services received without charge	
• Accommodation (Public Works and Government Services Canada)	25.2
• Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and expenditures paid by TBS	15.7
• Workers' Compensation costs (Human Resources Development Canada)	0.2
• Legal services (Department of Justice)	23.7
• International immigration services (Foreign Affairs and International Trade Canada)	149.5
Less: Non-respendable Revenues	374.7
Net Cost of Program	**663.0**

Table 5.3: Summary of Transfer Payments ($ millions)

Business Line	Forecast Spending 2000–01	Planned Spending 2001–02	Planned Spending 2002–03	Planned Spending 2003–04
Promoting the Integration of Newcomers—Grants				
• Grant for the Canada-Quebec Accord	104.1	**101.7**	101.7	101.7
Total Grants	104.1	**101.7**	101.7	101.7
Promoting the Integration of Newcomers—Contributions				
• Immigrant Settlement and Adaptation Program	16.0	**18.1**	18.1	18.1
• Host Program	2.8	**2.6**	2.6	2.6
• Language Instruction for Newcomers to Canada	99.7	**106.2**	106.2	106.2
• Contributions to provinces to respond to growing need to assist immigrants in integrating into Canada	73.3	**47.8**	47.8	47.8
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition—Contributions				
• Resettlement Assistance Program	74.6	**58.1**	45.0	45.0
• International Organization for Migration	2.0	**2.0**	2.0	2.0
Total Contributions	268.4	**234.8**	221.7	221.7
Total Transfer Payments	372.5*	**336.5**	323.4	323.4

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Explanation of change: Forecast Spending for 2000–01 includes contributions related to the Kosovo relief effort, settlement contributions reprofiled from 1999–00, and a payment under the Canada-Quebec Accord that relates to 1999–00. Planned Spending for 2001–02 includes contributions related to the Kosovo relief effort that were reprofiled from 2000–01.

Table 5.4: Details of Transfer Payments Programs

Business Line: Maintaining Canada's Humanitarian Tradition

Objective	Planned Results	Milestones
Resettlement Assistance Program		
To provide income support and a range of immediate essential services to refugees and humanitarian cases accepted for resettlement in Canada who require financial assistance or who have other special needs.	1. Refugees who demonstrate a lack of sufficient income are in a position to receive benefits to cover the basic needs of life for up to 12 months or until they become self-sufficient, whichever comes first. 2. Refugees with special needs are in a position to receive benefits to cover the basic needs of life for up to 24 months. 3. Service-provider organizations deliver a range of immediate essential services to government-assisted refugees effectively and efficiently.	• Review the benefits provided under this program to ensure that they are consistent with the National Child Benefit Program. • In 2001–02, implement the Department's Contribution Accountability Framework. • In 2001–02, implement the National Service Provider Organization Audit Framework.

Business Line: Promoting the Integration of Newcomers

Objective	Planned Results	Milestones
Language Instruction for Newcomers to Canada		
To promote integration through the provision of basic language training to adult immigrants in one of Canada's official languages.	1. Newcomers acquire language skills up to a basic threshold level.	• In 2001–02, implement the Department's Contribution Accountability Framework. • From 2001–02 to 2004–05, under the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada, gather information on the adjustment process for newcomers in such areas as employment, language, health, socialization and housing.
Immigrant Settlement and Adaptation Program		
To provide services to newcomers including referral services, community information and orientation, interpretation and translation, para-professional counselling and employment services.	1. Newcomers are connected to downstream social services and their community as required.	• In 2001–02, implement the Department's Contribution Accountability Framework. • From 2001–02 to 2004–05, under the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada, gather information on the adjustment process for newcomers in such areas as employment, language, health, socialization and housing.

Table 5.4: Details of Transfer Payments Programs (continued)

Business Line: Promoting the Integration of Newcomers

Objective	Planned Results	Milestones
Host Program		
To recruit, train, match and coordinate volunteers who help newcomers to adapt, settle and integrate into Canadian life.	1. Newcomers are assisted in their transition into Canadian society.	• In 2001–02, implement the Department's Contribution Accountability Framework. • From 2001–02 to 2004–05, under the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada, gather information on the adjustment process for newcomers in such areas as employment, language, health, socialization and housing.
Contributions to provinces to respond to growing need to assist immigrants in integrating into Canada		
To provide settlement and integration services to newcomers in the provinces of Manitoba and British Columbia.	1. Settlement and integration services provided to newcomers by the province involved are delivered effectively and efficiently.	• Province involved provides the annual service plan and annual report.
Grant for the Canada-Quebec Accord		
To preserve Quebec's demographic importance within Canada and to integrate immigrants within that province in a manner that respects the distinct identity of Quebec.	1. Reception and linguistic and cultural integration services provided by Quebec, when considered in their entirety, correspond to the services offered by Canada in the rest of the country. 2. Services provided by Quebec are offered without discrimination to any permanent resident of Quebec, whether or not that permanent resident has been selected by Quebec.	• Under the Accord, a joint committee of federal and provincial officials has been established and is mandated to periodically study reception and integration services provided by Canada and Quebec.

Table 5.5: Source of Non-respendable Revenue ($ millions)

Business Line	Forecast Revenue 2000–01	Planned Revenue 2001–02	Planned Revenue 2002–03	Planned Revenue 2003–04
Maximizing Benefits of International Migration				
• Immigration Cost-recovery Fees	186.2	186.2	186.2	186.2
• Right of Landing Fees	131.0	131.0	131.0	131.0
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition				
• Immigration Cost-recovery Fees	6.6	6.6	6.6	6.6
• Interest on the Immigrant Loans Program	1.0	1.0	1.0	1.0
Promoting the Integration of Newcomers				
• Citizenship Cost-recovery Fees	19.9	19.9	19.9	19.9
• Right of Citizenship Fees	22.4	22.4	22.4	22.4
Managing Access to Canada				
• Immigration Cost-recovery Fees	5.1	5.1	5.1	5.1
• Obligations of Transportation Companies	2.5	2.5	2.5	2.5
Total Non-respendable Revenue	374.7*	374.7	374.7	374.7

* Reflects the best forecast of total non-respendable revenue to the end of the fiscal year.

Definitions: Cost Recovery

Immigration Cost-recovery Fees: Cost-recovery fees are charges collected from clients to cover a portion of the cost of processing an application for a specific immigration service.

Right of Landing Fee: The Right of Landing Fee is paid for the privilege of obtaining permanent resident status in Canada in recognition of the benefits associated with that status.

Interest on the Immigrant Loans Program: All loans obtained by immigrants to Canada under the Immigrant Loans Program are subject to interest provisions. This amount is the interest collected on the repayment of loans.

Citizenship Cost-recovery Fees: Citizenship cost-recovery fees are collected to cover a portion of the cost of processing an application for specific citizenship services in Canada.

Right of Citizenship Fee: The Right of Citizenship Fee is paid for the privilege of obtaining Canadian citizenship. It was introduced to act as partial compensation for the many rights and privileges of citizenship, including the right to vote, carry a Canadian passport, and enter and remain in Canada, and to protection by Canada while abroad.

Obligations of Transportation Companies: Under the *Immigration Act*, transportation companies are obliged to ensure that the passengers they transport have documentation that will allow them to enter Canada. Obligations are fees collected from transportation companies who fail to meet this requirement.

Section VI: Other Information

6.1 List of Statutes and Regulations

A. Statutes

1. *Citizenship Act,* R.S.C. 1985, c. C-29, as amended.
2. *Department of Citizenship and Immigration Act,* S.C. 1994, c. 31.
3. *Immigration Act,* R.S.C. 1985, c. I-2, as amended.

B. Regulations

4. Adjudication Division Rules, SOR/93-47.
5. *Alejandra Flores Velasquez Immigration Exemption Regulations,* SOR/91-693.
6. *Citizenship Regulations, 1993,* SOR/93-246, as amended.
7. Convention Refugee Determination Division Rules, SOR/93-45.
8. Federal Court Immigration Rules, 1993, SOR/93-22, as amended.
9. *Foreign Ownership of Land Regulations,* SOR/79-416, as amended.
10. *Humanitarian Designated Classes Regulations,* SOR/97-183, as amended.
11. *Immigration Act Fees Regulations,* SOR/97-22, as amended.
12. Immigration Appeal Division Rules, SOR/93-46, as amended.
13. *Immigration Regulations, 1978,* SOR/78-172, as amended.
14. *Order Designating the Minister of Citizenship and Immigration as Minister for Purposes of the Act (Citizenship Act),* SI/94-86.
15. *Order Designating the Minister of Citizenship and Immigration as Minister for Purposes of the Act (Immigration Act),* SI/94-85.
16. *Refugee Claimants Designated Class Regulations,* SOR/90-40, as amended.

6.2 Immigration Levels Plan

Immigrant Category	2001 Target	2000 Actual	2000 Plan	1999 Actual	1998 Actual
Spouses, Fiancés and Children	42,000-45,000	42,702	42,000-45,000	40,794	36,689
Parents/ Grandparents	15,000-16,000	17,724	15,000-16,000	14,475	14,200
Total Family	**57,000-61,000**	**60,426**	**57,000-61,000**	**55,269**	**50,889**
Skilled Workers*	100,500-113,300	118,307	100,500-113,300	92,480	81,209
Business	15,000-16,000	13,645	15,000-16,000	13,016	13,778
Provincial Nominees	1,400	1,249	1,400	477	**
Total Economic	**116,900-130,700**	**133,201**	**116,900-130,700**	**105,973**	**94,987**
Total Other	**4,000**	**3,244**	**4,000**	**4,292**	**5,417**
Total Immigrants	**177,900-195,700**	**196,871**	**177,900-195,700**	**165,534**	**151,293**
Refugees					
Government-assisted	7,300	7,367	7,300	7,317	7,425
Privately Sponsored	2,800-4,000	2,905	2,800-4,000	2,332	2,220
Refugees Landed in Canada	10,000-15,000	12,955	10,000-15,000	11,792	10,180
Dependants Abroad	2,000-3,000	3,481	2,000-3,000	2,808	2,962
Total Refugees	**22,100-29,300**	**26,708**	**22,100-29,300**	**24,249**	**22,787**
Kosovo Refugees		**3,258**		**131**	
Total	**200,000-225,000**	**226,837**	**200,000-225,000**	**189,914**	**174,080**

* Includes independents (ND) and assisted relatives (AR).

** Included in the "Other" category in 1998.

6.3 Definitions: Categories of Immigrants

Spouses, Fiancés and Children: Spouses, fiancés and dependent children sponsored by a permanent resident or citizen of Canada who is at least 19 years of age.

Parents and Grandparents: Parents and grandparents sponsored by a child at least 19 years of age who is a permanent resident or citizen of Canada.

Skilled Workers: Immigrants selected for their suitability for the Canadian labour force, with their spouses and children.

Provincial Nominees: Immigrants nominated by provinces and territories for fulfilling a particular need consistent with provincial and territorial policies on immigration and economic or industrial development.

Business Immigrants: Entrepreneurs, investors and self-employed persons who will make a significant economic contribution by establishing, purchasing or investing in a business or commercial venture in Canada, or through their self-employment, and who will contribute culturally or artistically to Canada.

Other: Members of the Live-in Caregiver Class, Deferred Removal Orders Class, Post-determination Refugee Claimants in Canada Class, and those landed on humanitarian or compassionate grounds.

Government-assisted Refugees: People who are selected for resettlement as Convention refugees under the *Immigration Act* or as members of a class designated pursuant to section 6.3 of the Act, whose settlement will be assisted by the federal government.

Privately Sponsored Refugees: Assisted refugees and designated classes receiving aid from private sources.

Refugees Landed in Canada: People who have been determined to be Convention refugees by the Immigration and Refugee Board in Canada, and who have, upon application, been granted permanent residence.

Dependants Abroad: Dependants, living abroad, of a Convention refugee applying for landing in Canada. Their applications for permanent residence are considered concurrently with that of the principal applicant in Canada.

Topical Index

A

Advisory Committee on International Students and Immigration, 15

application backlogs, 10, 13, 14

arrivals, 10, 11, 25, 26

B

border vision, 27, 37

British Columbia, 10, 11, 15, 25, 42

business immigrants, 12, 16, 17, 47

C

Canada-Quebec Accord, 22, 30, 40, 42

Canadian citizenship, 2, 5, 17, 22, 36, 44

Canadian Council for Refugees, 30

citizenship, 2, 4, 5, 8–10, 12, 17, 22–25, 28, 29, 33–36, 43–45

Citizenship Act, 5, 22, 29, 35, 45

Citizenship Act and Regulations, 35

Citizenship Cost-recovery Fees, 43, 44

Citizenship Regulations, 5, 45

client service, 3, 9, 14, 23, 31–33

communications, 31, 33, 34, 36

Contribution Accountability Framework, 23, 41, 42

contributions to provinces, 40, 42

Convention on Transnational Organized Crime, 8

Convention refugees, 18, 20, 21, 47

D

Department of Justice, 39

detention, 12, 27

E

European Union, 3, 8

F

family, 12, 16, 19, 31, 35, 46

Federal-Provincial-Territorial Working Group for Settlement and Integration, 24

Forecast Spending, 10, 11, 13, 18, 22, 25, 28, 39, 40

Foreign Affairs and International Trade Canada, 33, 34

foreign students, 8, 12, 13, 15, 17

G

gender-based analysis (GBA), 29, 30, 34

Global Case Management System (GCMS), 3, 28, 32, 34, 39

globalization, 8, 9, 14

Government On-Line, 32, 34

H

Host Program, 23, 24, 40, 42

Humanitarian Designated Classes Regulations, 35, 45

Human Resources Development Canada (HRDC), 15, 19, 24, 39

human resources renewal, 28, 31

human smuggling, 8, 9, 25, 26

human trafficking, 8

I

Immigrant Investor Program, 16, 17

Immigrant Loans Program, 18, 44

Immigrant Settlement and Adaptation Program, 23, 41

Immigration Act, 5, 12, 25, 27, 29, 35, 44, 45, 47

Immigration Act Fees Regulations, 5, 29, 45

Immigration and Refugee Board, 12, 18, 47

Immigration and Refugee Protection Act, 2, 13, 19, 23, 25, 29

Immigration Cost-recovery Fees, 43, 44

Immigration Plan, 13, 17

Immigration Regulations, 5, 15, 25, 29, 45

In-Canada Service Provider Pilot, 19, 20

Inter-Governmental Consultations, 8

intergovernmental relations, 30

International Organization for Migration, 3, 8, 19

K

Kosovo, 9–11, 18, 40, 46

L

Language Instruction for Newcomers to Canada, 23, 36, 41

legislative reform, 9, 27, 29, 31

M

Maintaining Canada's Humanitarian Tradition, 6, 11, 18, 40, 41, 43

Managing Access to Canada, 6, 25, 43

Maximizing the Benefits of International Migration, 6, 11, 13

Metropolis Project, 30

modern comptrollership, 33, 34

Modern Management Office, 33

modern war crimes, 26

Multi-year Planning Process, 3, 14

O

organized crime, 8, 27

Overseas Service Provider Pilot Project, 19, 20

P

Parliament, 4, 5, 12, 13, 17–19, 23, 26, 29

partners, 3, 8, 14, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26, 28–33, 37

performance measurement framework, 30

permanent resident card, 26

Planned Spending, 10, 11, 13, 18, 22, 25, 28, 39, 40

Promoting the Integration of Newcomers, 6, 11, 22, 28, 40–43

Providing Corporate Services, 6, 28, 39

provinces, 3, 15, 16, 24, 31, 40, 42, 47

Provincial Nominee Program, 15

Q

quality assurance, 2, 14, 23

R

Refugee Resettlement Program, 12, 19

refugees, 3, 5, 6, 12, 13, 17–21, 23, 41, 46, 47

removals, 20, 26

resettlement, 6, 12, 18–20, 40, 41, 47

Resettlement Assistance Program, 18, 19, 40, 41

revenue, 10, 28, 37, 39, 43

Right of Citizenship Fee, 43, 44

Right of Landing Fee, 43, 44

S

Service Improvement Initiative, 14

Social Union Framework Agreement, 9

sponsorship program, 16, 19

Strategic Interventions Program

sustainable development, 36

T

Temporary Foreign Worker Program, 15

temporary workers, 3, 8, 9, 12, 13, 15

territories, 3, 8, 15, 24, 31, 47

Treasury Board, 4, 12, 14

U

United Nations, 2, 3, 8, 19

United Nations High Commission for Refugees, 3, 19

United States, 3, 8, 14, 27, 37

United States Immigration and Naturalization Service, 27, 37

V

values and ethics, 33

visitors, 3, 5, 8, 9, 12, 13, 15

Voluntary Sector Initiative, 23, 38

W

war crimes, 10, 11, 25–27, 29

BUDGET DES DÉPENSES

Citoyenneté et Immigration Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-91

ISBN 0-660-61515-0

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

Approuvé par

L'Honorable Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section I : Messages **2**
Message de la ministre 2
Déclaration de la direction 5

Section II : Vue d'ensemble du Ministère **6**
2.1 Mandat, rôles et responsabilités 6
2.2 Objectifs du Ministère 7
2.3 Contexte de la planification 9
2.4 Dépenses prévues du Ministère 11

Section III : Objectifs, ressources, stratégies et résultats prévus des secteurs d'activité **12**
3.1 Dépenses prévues selon le secteur d'activité 12
3.2 Objectifs, stratégies et résultats prévus 13

Section IV : Initiatives conjointes **41**
4.1 Initiatives horizontales 41
4.2 Initiatives collectives 43

Section V : Information financière **45**

Section VI : Renseignements divers **51**
6.1 Liste des lois et règlements 51
6.2 Niveaux d'immigration 52
6.3 Définitions : Catégories d'immigrants 53

Index **54**

Section I : Messages

Message de la ministre

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), pour l'exercice 2001–2002 à 2003–2004. Le rapport fournit des détails sur notre mandat, qui est de contribuer à faire du Canada un pays plus fort, où tous se sentent inclus. Nous entreprenons cette période de planification, forts d'une vision claire sur les programmes touchant la citoyenneté et l'immigration au Canada.

L'immigration a contribué à faire du Canada l'un des meilleurs pays au monde pour ce qui est de la qualité de vie, statut confirmé par les Nations Unies depuis six ans. Pour veiller à ce que le Canada demeure une destination de choix pour les nouveaux arrivants, j'ai déposé, le 21 février, à la Chambre des communes, le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Par ce projet de loi, le gouvernement du Canada simplifie la Loi, accroît la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, ainsi que des frontières du Canada, et veille à la prise de décisions rapides mais justes pour les immigrants et les demandeurs de statut de réfugié dans l'ensemble du système. Le projet de loi est le résultat d'une révision en profondeur de la législation et des politiques, qui a commencé en 1997. Dans les prochaines semaines, nous viserons à moderniser la législation sur la citoyenneté, et pour cela, il faudra établir des critères clairs, justes et objectifs pour l'obtention de la citoyenneté canadienne et insister sur les valeurs de la société canadienne pour contribuer à faire naître chez tous les citoyens le sentiment d'appartenance.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir une économie de catégorie mondiale, fondée sur l'innovation, les idées et le talent. Les programmes de citoyenneté et d'immigration jouent un rôle clé, car ils facilitent l'admission des travailleurs qualifiés, des gens d'affaire, des étudiants et des touristes, ainsi que la réunification des familles et aident les nouveaux venus à devenir des membres productifs de la société. Non seulement les immigrants contribuent-ils à la diversité de notre pays et à sa richesse culturelle, mais ils investissent, créent des emplois et apportent leurs compétences et leurs talents sur le marché du travail au Canada. L'immigration s'est avérée un facteur d'une stratégie économique, sociale et culturelle fructueuse pour le Canada, et le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que tous les citoyens aient la possibilité de contribuer à l'édification de notre pays. Par l'entremise de son programme sur la citoyenneté, CIC encourage la diversité et enrichit l'héritage multiculturel

du Canada, favorise le développement de valeurs communes et permet une participation pleine et équitable de tous les membres de la société canadienne.

Le gouvernement du Canada a indiqué clairement qu'il avait pour objectif à long terme d'atteindre un niveau d'immigration annuel d'environ un pour cent de la population canadienne. Cet objectif sera réalisé d'une manière réfléchie et responsable qui prend en compte notre capacité d'accueil et d'intégration des nouveaux venus. Pour aller de l'avant avec cet engagement, j'ai présenté les niveaux d'immigration du Canada, à la Chambre des communes, le 8 février. J'ai établi un nouveau processus de planification pluriannuelle qui permet une démarche plus flexible, quoique globale, pour gérer divers aspects du programme d'immigration. J'ai aussi l'intention de consulter davantage les gouvernements provinciaux et territoriaux, les membres des organisations non gouvernementales et autres groupes au sujet des niveaux d'immigration. Ces consultations nous permettront de définir clairement les défis et les possibilités que présente le programme d'immigration du Canada pour les années à venir; elles nous permettront aussi de déterminer les meilleurs moyens mis à notre disposition pour lever les obstacles à l'intégration des nouveaux venus, autant sur le plan économique que social. L'an dernier, nous avons pleinement respecté notre engagement en ce qui concerne le niveau d'immigration; en effet, 226 837 nouveaux résidents permanents sont arrivés au Canada. Selon le plan que j'ai déposé, nous prévoyons l'arrivée au Canada de 200 000 à 225 000 immigrants ou réfugiés pour cette année, et nous proposons une fourchette de 210 000 à 235 000 pour 2002. Le plan prévoit aussi que CIC maintiendra la tradition humanitaire du Canada en offrant l'asile à des réfugiés et à d'autres personnes ayant besoin de protection, dont le nombre prévu se situe entre 22 100 et 29 300 pour cette année, et entre 23 000 et 30 400 pour 2002.

Qui plus est, nous améliorons notre service à la clientèle en réduisant le temps de traitement et lançons des projets pilotes pour explorer de nouvelles innovations dans la prestation de service. L'année dernière, j'ai mis en place un projet d'envergure en matière de technologie de l'information, le Système mondial de gestion des cas. Ce système aide le Ministère à offrir un meilleur service et fournit l'assise technologique nécessaire pour joindre nos clients par l'entremise du gouvernement en direct. À tout cela s'ajoutent les succès de nos programmes visant les étudiants, les travailleurs temporaires et les visiteurs, dont le nombre continue d'augmenter au profit de notre Ministère et du Canada dans son ensemble. Tous ces efforts visent à attirer les compétences et les talents dont l'économie canadienne a besoin.

Pour l'avenir, CIC continuera d'encourager la collaboration et le partenariat, autant au plan national qu'international. Nous unirons nos efforts à ceux des autres ministères, des provinces et des territoires, des organisations non gouvernementales et des autres groupes afin qu'ils aient un rôle à jouer dans la gestion des divers aspects de notre programme, et ainsi assurer l'efficience et l'efficacité des programmes et processus de sélection et d'établissement des nouveaux arrivants au Canada.

Les défis de l'immigration sont véritablement d'envergure internationale; ils exigent donc des approches et des solutions internationales. Sur le plan international, nous maintiendrons notre collaboration avec des organisations comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, entre autres, afin de traiter des problèmes communs qui nécessitent des solutions internationales. Sur le plan bilatéral, nous collaborons avec nombre de pays, y compris les États-Unis, les pays de l'Union européenne et d'autres, dans le cadre de forums internationaux sur l'immigration.

Sur un plan personnel, je compte maintenir le dialogue avec les parties intéressées au Canada et à l'étranger, de même que je continuerai de travailler avec le personnel dévoué de CIC afin de mener à bonne fin notre ambitieux programme. Je relèverai ces défis avec enthousiasme en comptant sur l'appui et l'engagement fidèle de mon ministère. Ensemble, nous serons heureux et fiers d'agir ainsi car c'est de cette manière que nous amènerons à notre pays ses futurs citoyens.

Déclaration de la direction Rapport sur les plans et les priorités de 2001–2002

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001–2002* de Citoyenneté et Immigration Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités et les stratégies du Ministère ainsi que les résultats clés escomptés;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport sur laquelle s'appuie ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Signature : ______________________

Nom : Janice Cochrane
Titre : Sous-ministre

Date : MAR 13 2001

Téléphone: (613) 954-3501

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent, de concert, le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration, tout en précisant que les lois fédérales priment sur les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de cette même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les étrangers.

Le 23 juin 1994, le Parlement a créé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (*Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et a investi son ministre des pouvoirs, devoirs et fonctions se rattachant à toutes les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration qui relèvent de sa compétence. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est aussi responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*, de même que des règlements pris aux termes de ces lois, ce qui inclut le *Règlement sur la citoyenneté de 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration* (1985) et le *Règlement sur l'immigration de 1978*.

Rôles

Citoyenneté et Immigration Canada établit la politique d'immigration, gère les niveaux d'immigration et, avec d'autres organismes et ministères fédéraux, facilite et contrôle l'autorisation de séjour des immigrants, des réfugiés et des visiteurs au Canada. En collaboration avec d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, CIC aide les nouveaux arrivants à s'établir et à s'adapter au Canada. Il appuie la mission humanitaire du Canada et ses engagements internationaux connexes en fixant le cadre stratégique de la politique de protection des réfugiés et en gérant le programme correspondant. Il protège également la santé des Canadiennes et des Canadiens en obligeant tous les immigrants et certains visiteurs à passer un examen médical et assure la sécurité de la société canadienne en repérant, en leur refusant l'entrée et en renvoyant les individus qui n'ont pas le droit d'entrer ou de demeurer au Canada.

CIC élabore les politiques en matière de citoyenneté, y compris les critères de recevabilité des demandes et les connaissances requises en vue de l'attribution de la citoyenneté canadienne. Il fournit en outre aux Canadiennes et aux Canadiens des preuves de citoyenneté, aide les nouveaux arrivants et les organismes à comprendre la signification de la citoyenneté canadienne et fait la promotion de la citoyenneté en tant que symbole et expression des droits et des responsabilités des membres de la collectivité canadienne.

Responsabilités

La députée Elinor Caplan est la ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada. La principale responsabilité de toutes les opérations du Ministère revient à la sous-ministre, assistée du sous-ministre

délégué. Ils sont secondés par trois sous-ministres adjoints (SMA).

Le SMA du Développement des politiques et des programmes, le SMA des Opérations et le SMA des Services de gestion sont responsables ensemble des quatre secteurs d'activité suivants :

- Maximiser les avantages des migrations internationales
- Maintenir la tradition humanitaire du Canada
- Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants
- Gérer l'accès au Canada

Ces activités représentent 687,6 millions de dollars et 3367 équivalents temps plein (ETP).

Le SMA des Services de gestion et le SMA du Développement des politiques et des programmes sont conjointement responsables du secteur d'activité intitulé « Fournir des services de gestion ». Ce secteur représente 135,8 millions de dollars et 1027 ETP. Au cours du prochain exercice, d'autres changements seront élaborés dans le cadre d'un examen de l'organisation et en raison d'importantes augmentations de la charge de travail.

2.2 Objectifs du Ministère

L'objectif du Ministère est de faire en sorte que le mouvement des personnes à destination du Canada et l'appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Sa mission consiste à bâtir un Canada plus fort, c'est-à-dire :

- **tirer profit au maximum des mouvements migratoires mondiaux;**
- **protéger les réfugiés au Canada et d'autres ayant besoin de se réétablir;**
- **définir l'appartenance à la société canadienne et favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;**
- **gérer l'accès au Canada.**

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE (au 1er mars 2001)

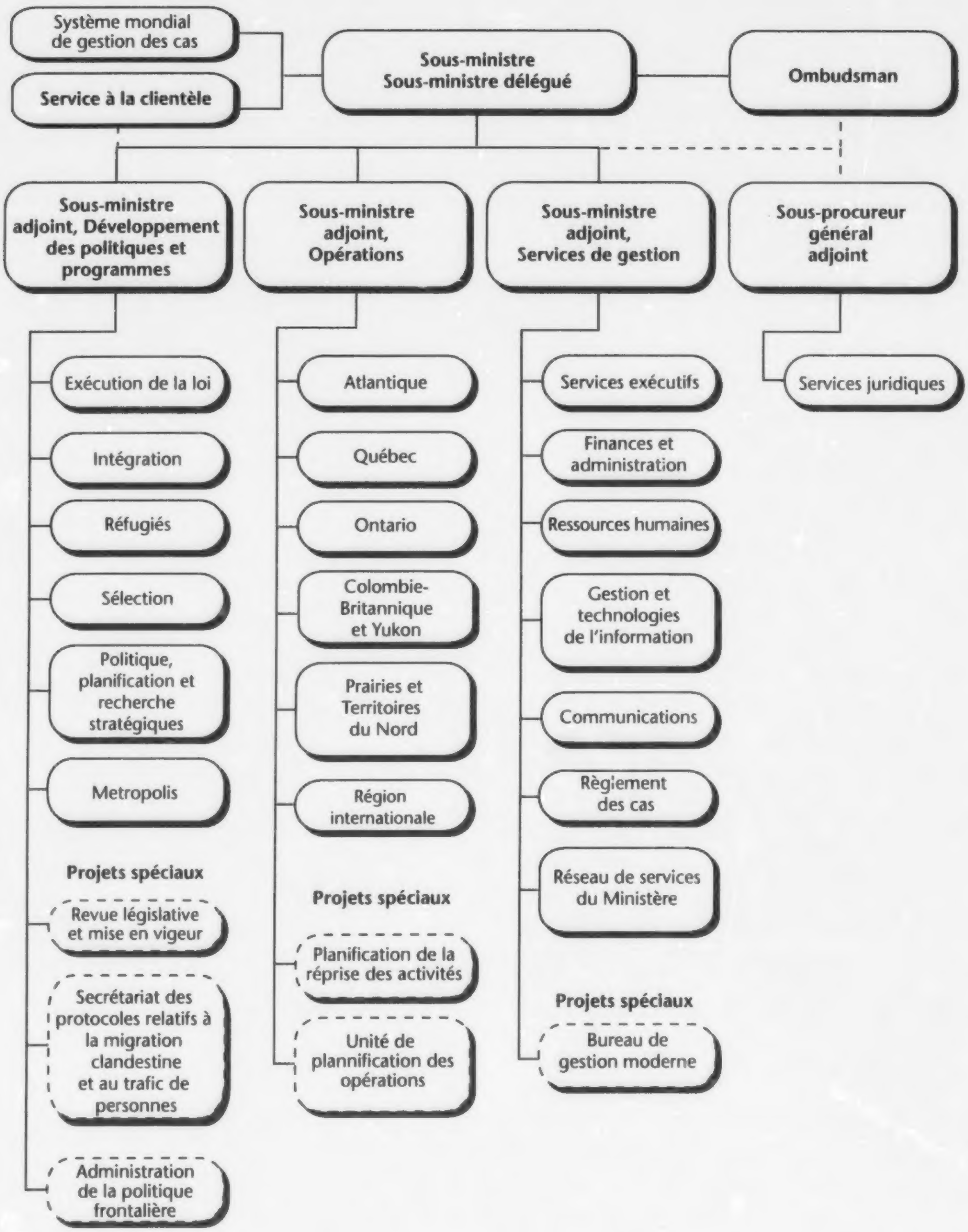

2.3 Contexte de la planification

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) exécute ses activités dans un contexte international où la croissance de la population mondiale, la mondialisation des marchés ainsi qu'une grande diversité de tendances et d'événements politiques, économiques, sociaux et environnementaux affectent tous les aspects de son programme. À cause d'une mondialisation accrue, de meilleurs réseaux de transport et de technologie ainsi que de la fluctuation des forces du commerce et des marchés, des centaines de millions de personnes sont en déplacement dans le monde et cherchent de nouvelles possibilités économiques, que ce soit de façon permanente ou temporaire. L'intérêt de plus en plus grand que manifestent à l'égard du Canada les migrants éventuels de la composante économique, les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers et les visiteurs en témoigne.

CIC joue un rôle de premier plan pour saisir les grandes possibilités de participation du Canada à l'élargissement du marché mondial et du tourisme créées par les mouvements migratoires mondiaux et par un bassin de travailleurs qualifiés qui peuvent améliorer la base du savoir du Canada et son avantage stratégique dans un environnement mondial de plus en plus compétitif.

Les mouvements migratoires mondiaux posent également des défis et englobent également beaucoup d'individus qui fuient la guerre civile, la persécution pour des motifs politiques ou religieux, et d'autres qui ont besoin de protection. D'autres encore ne cherchent qu'à améliorer leur sort. L'écart grandissant entre les riches et les pauvres et entre les pays riches et les pays pauvres influe sur la décision d'émigrer. L'effondrement des structures et des pouvoirs sociaux et juridiques dans de nombreux pays crée un environnement propice à la fraude, à la malversation, à l'immigration clandestine et au trafic de personnes.

Pour venir à bout de ces problèmes, le Canada peut compter sur une collaboration internationale de plus en plus grande afin de protéger les réfugiés et de prévenir l'introduction de clandestins. En collaboration avec ses partenaires internationaux, CIC cherche à faire obstacle à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et à l'augmentation des activités d'introduction et de trafic de clandestins. Les réseaux de criminels impliqués dans ces activités disposent de moyens de plus en plus stratégiques et complexes. L'Organisation internationale pour les migrations estime que, dans le monde, le crime organisé tire des profits de l'ordre de 5 à 7 milliards de dollars pour introduire des clandestins. Le Canada, de même que d'autres nations, est devenu la cible d'organisations criminelles internationales installées en Europe de l'Est, en Russie, en Asie et en Amérique latine.

CIC contribue aux efforts de lutte contre le crime organisé et le terrorisme grâce à un meilleur échange de renseignements dans les domaines de la sécurité et de la criminalité, avec ses partenaires internationaux. En particulier, le Ministère a joué un rôle important dans les négociations pour la récente signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et dans ceux qui ont mené aux deux protocoles connexes, l'un portant sur l'introduction clandestine de migrants et l'autre sur le trafic de femmes et d'enfants. CIC est aussi très actif dans beaucoup de forums internationaux, notamment dans le Groupe de travail des consultations intergouvernementales, dont le siège se trouve à Genève, et dans des discussions sur les migrations internationales avec les membres de l'Union européenne. CIC participe également à des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis afin d'en arriver à une vision commune de la gestion de l'admission sur nos territoires respectifs afin d'assurer la sécurité de nos citoyens tout en facilitant l'autorisation de séjour des grands voyageurs.

Ce contexte international dynamique met aussi à l'épreuve notre capacité de gérer l'aide humanitaire, en particulier le programme de protection des réfugiés, et de réagir aux crises internationales. En outre, le phénomène préoccupant de l'introduction de clandestins et du trafic de personnes fait ressortir la difficulté de concilier tout à la fois les objectifs humanitaires et l'application de la loi. Les crises internationales peuvent survenir à n'importe quel moment et échappent, en général, au contrôle de n'importe quel ministère ou gouvernement. Voilà qui met en relief la nécessité pour le Ministère d'être prêt en tout temps à réagir à des événements urgents et souvent imprévisibles, comme la crise au Kosovo ou l'arrivée de bateaux de clandestins sur la côte Ouest en 1999.

À l'échelle nationale, les politiques d'immigration et de protection des réfugiés sont déterminantes pour appuyer les objectifs plus larges du gouvernement, c'est-à-dire contribuer à la santé de la société et de l'économie, faire progresser les engagements humanitaires et procurer aux citoyens une meilleure qualité de vie. Dans la mise en valeur des possibilités qu'offrent la mondialisation et le libre-échange, CIC joue un rôle important en facilitant l'entrée des travailleurs, des gens d'affaires et des investisseurs qui possèdent des compétences transférables de haut niveau susceptibles d'améliorer le capital humain et financier du Canada et de développer une économie fondée sur le savoir. En outre, l'admission de travailleurs temporaires peut contribuer à combler les besoins à court terme du marché du travail du Canada et à satisfaire aux exigences des entreprises qui cherchent des travailleurs hautement qualifiés qui peuvent aider le Canada à stimuler la croissance économique et à se donner un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale. Le Ministère facilite également l'entrée de visiteurs et d'étudiants qui permettent de tisser des liens commerciaux et culturels.

Il faut toutefois reconnaître que ces possibilités s'accompagnent de nouveaux défis. Les demandeurs d'immigration comprennent aussi bien les personnes qui se qualifient pour émigrer au Canada que celles qui ne se qualifient pas. Puisque CIC reçoit un nombre croissant de demandes où la fraude et les fausses déclarations sont évidentes et où des documents fiables appuyant la demande ne sont pas immédiatement disponibles, la tâche visant à identifier les personnes qui se qualifient devient de plus en plus complexe. Par ailleurs, la diversité des origines et des besoins des nouveaux arrivants rend de plus en plus complexe la prestation de programmes d'établissement et la promotion des valeurs rattachées à la citoyenneté canadienne. Les défis liés à la capacité d'absorption des grands centres urbains, à l'accès au marché du travail canadien et à la promotion d'une culture de la diversité sont des éléments déterminants dans l'élaboration de politiques et de programmes d'établissement.

Les programmes de CIC contribuent énormément à la réalisation des objectifs prioritaires de l'ensemble du gouvernement, comme l'édification d'une société plus forte et plus inclusive, le développement d'une économie d'avant-garde fondée sur l'innovation, les idées et le talent, le renforcement du rôle du Canada sur la scène mondiale et la valorisation de notre citoyenneté commune, le développement d'une politique intégrée pour l'ensemble du gouvernement, la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale, et le renforcement des partenariats, surtout avec les autres paliers de gouvernement, le secteur bénévole et les citoyens canadiens.

L'opinion publique joue aussi un rôle important dans la définition du contexte national. Les médias font une large place aux politiques et aux programmes de citoyenneté et d'immigration. Selon toute vraisemblance, le public et les médias continueront de suivre de près l'élaboration

d'une politique future et sa mise en œuvre. La communication avec le public et les intervenants occupe toujours une place importante, en ce qu'elle nous permet de veiller à ce que les activités du Ministère soient bien comprises et que les programmes de citoyenneté et d'immigration obtiennent toujours l'appui voulu.

Les principales activités, notamment la réforme législative, la planification pluriannuelle des niveaux d'immigration, les initiatives du service à la clientèle et la grande diversité des plans qui sont exposés dans le présent rapport, sont conçues pour que CIC puisse continuer à réagir rapidement et efficacement à un contexte national et international en évolution rapide sans compromettre l'intégrité du programme.

2.4 Dépenses prévues du Ministère

Dépenses prévues : Programme de citoyenneté et d'immigration (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Budgétaires du budget principal des dépenses	878,5	**817,1**	775,6	773,0
Non budgétaires du budget principal	S/O	**S/O**	S/O	S/O
Moins recettes disponibles	S/O	**S/O**	S/O	S/O
Total du budget principal	878,5	**817,1**	775,6	773,0
Ajustements des dépenses prévues*	35,9	**6,3**	6,2	6,2
Dépenses nettes prévues	914,4**	**823,4**	781,8	779,2
Moins recettes non disponibles	374,7	**374,7**	374,7	374,7
Plus coût des services reçus sans frais	189,3	**214,3**	214,3	214,3
Coût net du programme	729,0	**663,0**	621,4	618,8
Équivalents temps plein	4433	**4394**	4398	4385

* Les ajustements comprennent le budget supplémentaire des dépenses de 2000-2001 et les fonds approuvés pour l'exercice suivant depuis la Mise à jour annuelle des niveaux de référence.

** Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues d'ici la fin de l'exercice.

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent des ressources additionnelles pour l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, l'arrivée de bateaux de clandestins en Colombie-Britannique et le Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001–2002 sont plus faibles en raison de la fin du financement du programme concernant les criminels de guerre, du début de la période de remboursement de cinq ans du prêt pour le projet An 2000 et des ressources moindres consacrées à l'opération Kosovo et à l'arrivée des clandestins de la mer. Les dépenses prévues pour 2002–2003 et les années suivantes sont en baisse en raison d'une diminution des ressources consacrées à l'élimination de l'arriéré de demandes et de la fin du financement lié aux clandestins de la mer et à l'opération Kosovo.

Section III : Objectifs, ressources, stratégies et résultats prévus des secteurs d'activité

3.1 Dépenses prévues selon le secteur d'activité

Dépenses nettes prévues par programme, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Maximiser les avantages des migrations internationales	140,3	**115,0**	99,6	99,6
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	146,0	**118,2**	91,8	92,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	326,6	**312,2**	312,2	312,2
Gérer l'accès au Canada	171,5	**142,2**	129,6	130,7
Fournir des services de gestion	130,0	**135,8**	148,6	144,1
Total des dépenses nettes prévues	914,4*	**823,4**	781,8	779,2

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 2000–2001 comprend des ressources additionnelles liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, à l'arrivée de clandestins de la mer en Colombie-Britannique et au Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001–2002 sont plus faibles en raison de la fin du financement du programme concernant les criminels de guerre, du début de la période de remboursement sur cinq ans du prêt pour le projet An 2000, et de la diminution des ressources affectées à l'initiative du Kosovo et à l'arrivée de clandestins de la mer.

3.2 Objectifs, stratégies et résultats prévus

Le tableau qui suit présente les principaux engagements du Ministère concernant chacun de ses objectifs, en fonction du *Rapport annuel de 2000* qui a été déposé au Parlement par le président du Conseil du Trésor.

Citoyenneté et Immigration Canada dispose d'un budget de 823,4 millions de dollars.

Objectifs de CIC	Principaux engagements en matière de résultats	Page
Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :	**Qui se traduisent par :**	
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus • La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens • La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs • La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien • L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services • L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national • L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande	14 à 19
La protection des réfugiés et d'autres ayant besoin de se réétablir	• L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés • Un programme de réétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté • Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés • L'établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	20 à 23
Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne	• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne • Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement • La participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne • La promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration	24 à 27
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	• Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne • L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus • L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à *Loi sur l'immigration* • Le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne	28 à 31

3.2 Objectifs, stratégies et résultats prévus

Le tableau qui suit présente les principaux engagements du Ministère concernant chacun de ses objectifs, en fonction du *Rapport annuel de 2000* qui a été déposé au Parlement par le président du Conseil du Trésor.

Citoyenneté et Immigration Canada dispose d'un budget de 823,4 millions de dollars.

Objectifs de CIC	Principaux engagements en matière de résultats	Page
Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :	**Qui se traduisent par :**	
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus • La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens • La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs • La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien • L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services • L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national • L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande	14 à 19
La protection des réfugiés et d'autres ayant besoin de se réétablir	• L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés • Un programme de réétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté • Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés • L'établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	20 à 23
Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne	• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne • Des exigences accrues en matière de reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution de programmes d'établissement • La participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne • La promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration	24 à 27
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	• Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne • L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus • L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à *Loi sur l'immigration* • Le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne	28 à 31

Maximiser les avantages des migrations internationales

A. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité, qui consiste à maximiser les avantages des migrations internationales, est de tirer pour le Canada le maximum d'avantages économiques et sociaux des mouvements migratoires mondiaux.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes de sélection des immigrants et d'évaluation des visiteurs;
- recommande au ministre le nombre prévu d'immigrants à admettre au Canada chaque année;
- évalue les qualités des personnes qui cherchent à s'établir en permanence au Canada en fonction des critères applicables aux immigrants;
- évalue les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires éventuels en fonction des critères applicables;
- évalue le risque que présentent les immigrants, les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers éventuels pour la santé des Canadiennes et des Canadiens et l'incidence possible sur le système de santé du Canada.

B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
140,3 M$ 1399 ETP	**115,0 M$ 1338 ETP**	99,6 M$ 1310 ETP	99,6 M$ 1310 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 2000-2001 comprend les ressources additionnelles allouées à la prestation des services essentiels au public, ainsi que les ressources liées à l'élimination de l'arriéré des demandes. Les dépenses prévues pour 2002–2003 et les années suivantes sont plus faibles en raison de la diminution des fonds affectés à l'élimination de l'arriéré des demandes.

C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

Plan d'immigration

Le Plan d'immigration du Ministère pour 2001 prévoit l'admission de 200 000 à 225 000 immigrants au Canada, c'est-à-dire de 177 900 à 195 700 immigrants et de 22 100 à 29 300 réfugiés. Il présente également, aux fins de planification, une estimation de la fourchette prévue en 2002, soit de 187 000 à 204 600 immigrants et de 23 000 à 30 400 réfugiés.

Établir les niveaux d'immigration cibles

Les niveaux d'immigration sont affectés par la situation sans cesse changeante, à l'échelle nationale et internationale, en raison des modifications apportées à la législation et aux politiques, ainsi que par la capacité opérationnelle de CIC. En raison de cet ensemble complexe de facteurs, CIC a mis sur pied un processus de planification pluriannuelle (PPP) complet et souple, qui tiendra compte des nombreux éléments ayant une influence sur les niveaux d'immigration, et qui établira la fourchette prévue pour les deux prochaines années. Le processus sera entrepris en collaboration avec nos partenaires fédéraux et les autres paliers de gouvernement. Le plan de chaque année indiquera un objectif pour l'exercice suivant, et établira une prévision, aux fins de planification, pour l'année suivante. La fourchette fixée pour la deuxième année du plan indiquera l'objectif visé à long terme, mais sera sujette à des changements selon les circonstances.

Le principal objectif du PPP est d'intégrer la planification des niveaux dans le contexte plus global des politiques et des programmes en matière d'immigration afin de :

- préparer des prévisions pluriannuelles fixant des niveaux d'immigration annuels qui répondront le mieux aux besoins du Canada, en fonction de la situation actuelle à l'échelle nationale et internationale;
- relever les défis que posent les programmes de sélection et d'intégration, en élaborant des politiques et des programmes qui contribuent à améliorer les résultats qualitatifs de l'immigration.

CIC est en train d'élaborer un cadre pour le PPP. Au cours de la prochaine année, le Ministère établira les objectifs et les stratégies du processus et précisera la façon dont on procédera pour entreprendre les étapes essentielles du processus, soit les recherches, les analyses et les consultations.

L'arriéré des demandes

En 2000–2001, CIC a obtenu d'autres ressources pour réduire le nombre de dossiers à traiter et a donné la consigne à toutes les missions de finaliser environ 37 000 demandes de la composante économique avant le 1er juin 1999. Au cours de 2001, des équipes spéciales ont été affectées au traitement des demandes les plus anciennes à Damas, New Delhi, Hong Kong, Islamabad et Manille. Comme objectif initial, ces équipes doivent effectuer environ 15 000 entrevues de sélection de plus que le nombre normalement effectué à l'étranger. En 2001, le réseau à l'étranger prévoit finaliser 132 150 dossiers.

Initiative du service à la clientèle

CIC a accepté l'invitation du Secrétariat du Conseil du Trésor d'être un ministère directeur de l'initiative visant à améliorer le service. En 2001–2002, le Ministère mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de cadres et d'outils ayant rapport aux normes de service ainsi que sur l'assurance de la qualité et l'évaluation du degré de satisfaction des clients. La mise en œuvre de chacune des priorités établies sera répartie sur les deux prochaines années. Ces efforts permettront de mieux répondre aux besoins des clients et d'utiliser leurs commentaires pour élaborer des stratégies en matière de service. Le Ministère évaluera aussi les avantages potentiels qui pourraient découler de la centralisation de certains éléments du système de sélection des immigrants à l'étranger. Un projet pilote lancé en décembre 2000, lequel a établi un centre d'appel international pour traiter les demandes d'information sur l'immigration provenant des États-Unis, sera évalué en 2001–2002.

Travailleurs immigrants qualifiés

Dans un contexte de mondialisation accrue des marchés, de rapports sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du

travail et de préoccupations au sujet des tendances démographiques, la sélection de travailleurs immigrants qualifiés pouvant constituer des agents économiques efficaces au Canada est essentielle pour le développement économique à long terme du pays. De concert avec le programme général d'examen de la législation, CIC est en train d'élaborer une nouvelle approche pour la sélection d'immigrants de la composante économique, fondé sur les attributs du capital humain. Le nouveau modèle accroîtra l'accent mis sur les compétences en matière de langue et de formation, et éliminera les classifications occupationnelles spécifiques comme critères de sélection. Cette mesure permettra une évaluation plus souple et sera plus directement pertinente à la réussite économique des immigrants à leur arrivée au Canada.

Programme des candidats d'une province

En janvier 2001, le gouverneur en conseil a accordé le pouvoir à la ministre de CIC de conclure des ententes concernant les candidats d'une province avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon. En 2001–2002, le Ministère travaillera étroitement avec ces deux gouvernements afin de pouvoir signer ces ententes et les aider à mettre en œuvre leur programme respectif.

Ces deux ententes s'ajoutent à celles déjà conclues avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve; au total, des ententes concernant les candidats d'une province existent maintenant avec sept provinces et territoires. Toutes les provinces participantes ont exprimé leur satisfaction à l'égard du programme, et le Cabinet a autorisé la Saskatchewan à prolonger son entente pour une autre année. Certaines provinces ont indiqué leur intention d'élargir la portée de leur entente en 2001-2002, de manière à recruter des immigrants entrepreneurs. En outre, les provinces ayant la plus longue expérience du programme soumettront des rapports sur les activités qu'elles ont réalisées jusqu'à présent.

Admission de travailleurs temporaires

En 2001–2002, certains agents des bureaux de CIC à l'étranger pourront avoir accès aux décisions relatives à la validation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), grâce à des liens établis entre les systèmes des deux ministères. De plus, DRHC finalisera l'installation d'un système de données réservé aux travailleurs étrangers, lequel sera lié à tous les systèmes de CIC. Ce nouveau système permettra à tous les agents d'immigration d'avoir accès en temps réel aux décisions de DRHC relativement à la validation, éliminant ainsi les délais de traitement attribuables aux difficultés de transmission.

En 2001–2002 également, le Ministère achèvera la réécriture du règlement d'immigration concernant le programme des travailleurs étrangers temporaires. Ces nouvelles dispositions réglementaires prévoiront une nouvelle base pour la validation de DRHC (« avantage économique net ») et l'utilisation d'outils de travail (comme les ententes avec les employeurs et les ententes sectorielles), qui permettront aux ministères d'atteindre un processus d'autorisation plus efficace et plus convivial. La pleine mise en œuvre de ces changements dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires.

Admission d'étudiants étrangers et de visiteurs

L'importance des étudiants étrangers dans l'amélioration des relations qu'entretient le Canada avec le reste du monde et leur contribution à la richesse culturelle des campus canadiens est reconnue. La présence d'étudiants étrangers et de visiteurs stimule l'économie et rehausse la réputation du Canada à l'échelle internationale.

Depuis quelques années, l'amélioration du processus de traitement du Ministère a occasionné de fortes augmentations du nombre d'autorisations d'études émises. De 1998 à 2000, on a constaté une hausse de presque 63 % à l'étranger. Pour veiller à ce que le Canada continue de bénéficier de ce mouvement, le Ministère continuera, en 2001–2002, de tenir des consultations auprès du Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration afin de faciliter la venue d'étudiants étrangers au Canada. Dans le moment, aucune autorisation d'études n'est exigée pour des études en anglais ou en français langues secondes, lorsqu'elles ne dépassent pas trois mois. Cependant, le Ministère consulte actuellement les provinces en vue de faire passer cette période à six mois et d'élargir le type de cours admissibles pour inclure tous les domaines d'études.

Réunification des familles

De manière à favoriser la réunion des familles au Canada, CIC continuera de reconnaître les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. Des dispositions réglementaires qui élargissent la catégorie de la famille et les critères d'admissibilité au parrainage (aussi bien pour les répondants que pour les personnes parrainées) seront élaborées. Des mesures visant à protéger davantage l'intégrité du programme de parrainage sont également en voie d'élaboration. En ce qui a trait à l'adoption, plusieurs questions liées à la protection et au traitement égal des enfants adoptés sont toujours en suspens et doivent être résolues.

Bien que la vaste majorité des répondants remplissent leurs obligations et subviennent aux besoins essentiels des membres de leur famille, CIC continuera de collaborer avec les autres paliers de gouvernement pour trouver des solutions aux cas de répondants qui ne respectent pas ces obligations et dont les membres de la famille doivent avoir recours aux programmes provinciaux d'aide sociale. Des consultations auront lieu, avec d'autres paliers de gouvernement intéressés, au sujet de protocoles d'entente visant à favoriser le partage de renseignements qui permettraient de prévenir les ruptures d'ententes de parrainage. Ces renseignements seront utilisés par CIC pour déterminer l'admissibilité du nombre relativement peu élevé de répondants en défaut et, par d'autres paliers de gouvernement, pour obtenir le remboursement des prestations versées et administrer d'autres aspects de la législation provinciale relativement à l'aide sociale.

Auto-réglementation des consultants en immigration

En 2001–2002, CIC collaborera avec les organisations de consultants en immigration dans le but de les aider et de les appuyer, le cas échéant, à élaborer des mécanismes de contrôle et de réglementation pour la profession. Il faut s'aventurer prudemment dans ce domaine lequel est, aux termes de la constitution, réglementé par les provinces.

Sélection de gens d'affaires immigrants

On entend, par gens d'affaires immigrants, les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs autonomes dont l'admission au Canada contribuera au développement de l'économie canadienne. Il faut établir de nouveaux critères qui permettront de mieux recruter et sélectionner des individus qui ont les compétences et les capacités d'entrepreneurs. En 2001–2002, de nouveaux critères de sélection seront élaborés. Dans un contexte de demandes accrues pour les talents d'entrepreneurs entre les diverses économies modernes, on encouragera la collaboration avec d'autres paliers de gouvernement.

La visibilité du programme d'immigration des gens d'affaires sera améliorée en établissant et en entretenant de nouvelles relations avec des partenaires stratégiques tels que les banques, les courtiers en placements, les organismes provinciaux et les autorités des grandes agglomérations. CIC continuera également d'explorer des mécanismes pouvant offrir des incitatifs, en fonction du marché, dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs afin d'augmenter l'affectation d'immigrants investisseurs destinée au programme fédéral.

Résultats prévus

Selon les résultats du processus législatif et réglementaire, les propositions suivantes pourraient se concrétiser.

- Mise en place d'un nouveau système de sélection pour les travailleurs qualifiés immigrants.
- Hausse de l'âge maximal d'un enfant à charge de 19 à moins de 22 ans.
- Reconnaissance des conjoints de fait et des conjoints de même sexe dans la catégorie de la famille.
- Création d'une catégorie de demandeurs au Canada pour les conjoints, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.
- Dispense de l'application des dispositions prévoyant la non-admissibilité dans le cas des conjoints et des conjoints de fait parrainés, et les personnes à leur charge.
- Baisse de l'âge d'admissibilité au parrainage de 19 à 18 ans.
- Réduction de 10 à trois ans pour la durée du parrainage du conjoint (applicable aussi dans le cas du conjoint de fait).
- Remise du droit exigé pour le parrainage dans le cas des répondants qui ne peuvent pas satisfaire aux exigences dès le départ.
- Interdiction de parrainage pour les individus en défaut de paiement de pension alimentaire pour conjoint ou enfant ordonnée par un tribunal, reconnus coupables d'une infraction liée à la violence conjugale, ou prestataires d'aide sociale pour des raisons autres que l'invalidité.
- Amélioration de la méthode de recouvrement des coûts d'aide sociale dans les cas de rupture de l'engagement de parrainage.
- Suspension du traitement de la demande de parrainage lorsque la citoyenneté du répondant fait l'objet d'une procédure de révocation.
- Modification de la durée de la période de parrainage dans le cas des enfants — de 10 ans, elle devient 10 ans ou jusqu'à l'âge de 22 ans, selon la période la plus longue.
- Établissement de nouveaux critères d'admissibilité pour les gens d'affaires immigrants.

Voici les résultats prévus découlant des autres stratégies :

- Atteinte du niveau d'immigration prévu, soit l'admission de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada en 2001.
- Dépôt au Parlement du Plan d'immigration pluriannuel de 2002–2003 présentant les prévisions concernant la fourchette fixée pour 2002, ainsi que la fourchette prévue, aux fins de planification, pour 2003.
- Déclenchement d'un processus de consultation stratégique avec les autres paliers de gouvernement afin de maximiser la capacité de tous les partenaires à relever les défis liés au nombre croissant d'immigrants et de réfugiés.
- Amélioration de la prestation de services aux clients.

- Traitement plus efficaces des autorisations d'études émises aux étudiants étrangers afin d'accroître la compétitivité internationale du Canada à attirer ces étudiants.
- Mieux promouvoir les avantages et les attraits du programme fédéral des immigrants investisseurs.

Maintenir la tradition humanitaire du Canada

A. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité consistant à maintenir la tradition humanitaire du Canada est de protéger les réfugiés et les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Ce secteur d'activité :

- assure un leadership international dans la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés, notamment le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation dans un autre pays ou l'adoption d'approches régionales à l'égard du partage des responsabilités;
- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes afin d'appuyer les engagements humanitaires du Canada et ses obligations en matière de protection, à la fois à l'échelle nationale et internationale;
- sélectionne à l'étranger des réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé, conformément aux niveaux annuels présentés au Parlement;
- fournit des services de santé d'urgence aux revendicateurs du statut de réfugié et aux réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin et ne sont pas couverts par un régime provincial d'assurance-maladie (Programme fédéral de santé intérimaire);
- offre une aide financière aux réfugiés dont la demande de réétablissement au Canada a été acceptée dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants et du Programme d'aide au réétablissement (PAR);
- aide la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à prendre des décisions éclairées, en temps opportun, en lui fournissant de l'information sur des cas et des pays particuliers relativement à des problèmes de réfugiés, grâce à la mise en place d'un protocole d'entente à cet égard signé par CIC et la CISR.

B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
146,0 M$ 150 ETP	**118,2 M$** **137 ETP**	91,8 M$ 138 ETP	92,6 M$ 145 ETP

Explication des changements : Les prévisions des dépenses pour 2000-2001 comprennent les ressources liées à l'aide humanitaire fournie par CIC dans la crise du Kosovo et le financement supplémentaire du Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2001–2002 comprennent le financement de l'aide apportée à la crise du Kosovo reporté de l'année précédente. Les dépenses prévues pour les années subséquentes diminuent en raison de l'interruption de ce financement.

C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

Programme de réétablissement des réfugiés

Les modifications législatives et réglementaires ainsi que les changements d'orientation prévus en 2001–2002 sont fondés sur quatre principes :

- accent mis davantage sur la protection;
- réunification des familles de réfugiés;
- traitement rapide des cas urgents;
- établissement de liens avec des partenaires actuels et nouveaux du réétablissement.

Le Ministère continuera de mettre à l'essai de nouveaux concepts du réétablissement comme le projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada, visant à offrir de l'aide et du soutien aux répondants du secteur privé, et le projet pilote sur les fournisseurs de services à l'étranger qui supervisera des organisations non gouvernementales internationales crédibles dans divers travaux de préparation et de traitement des cas de réfugiés. Le Ministère mettra également en œuvre les concepts qui ont déjà été mis à l'essai, comme le traitement rapide des cas urgents. De plus, le Ministère procède à une rationalisation des processus opérationnels avec des partenaires clés comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin d'exécuter de façon plus efficiente les programmes.

Le nouveau Règlement rendra plus souple l'admissibilité au programme et l'évaluation des possibilités d'établissement, permettra le traitement subséquent de la demande des personnes à charge restées à l'étranger et offrira davantage de possibilités de parrainage par le secteur privé.

Pour assurer l'efficacité des programmes, on élabore et met en œuvre également des outils d'évaluation et de contrôle des programmes comme le cadre d'évaluation du Programme d'aide au réétablissement (PAR) et l'élaboration de plans de vérification des fournisseurs de services.

Dans le contexte de l'amélioration des programmes, la création et le maintien des liens avec des partenaires gouvernementaux (fédéraux et d'autres paliers) et non gouvernementaux demeurent essentiels au succès des programmes. Par exemple, le Canada participe aux comités directeur et exécutif du HCR concernant la planification et la mise en œuvre de la première conférence internationale sur l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés, qui se tiendra en Suède en avril 2001. On assure également une collaboration constante avec les ministères fédéraux (ministère des Finances et DRHC) pour éliminer les obstacles au réétablissement des réfugiés.

Des discussions ont été amorcées avec d'autres paliers de gouvernement en ce qui a trait à ces questions. De plus, des efforts sont faits pour revitaliser les programmes de parrainage par le secteur privé grâce à l'élaboration et à la promotion de nouveaux concepts comme les initiatives mixtes, ce qui permettrait au Ministère d'établir des partenariats plus souples avec les répondants du secteur privé et à un plus grand nombre de réfugiés d'obtenir de l'aide tant du gouvernement que du secteur privé.

Détermination du statut de réfugié au Canada

En appuyant les engagements humanitaires et les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés, le Ministère cherche constamment à améliorer l'efficience et l'intégrité du système canadien de détermination du statut de réfugié.

Le nouveau projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11) prévoit un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'intégrité et l'efficacité du processus de détermination du statut de réfugié. La première de ces initiatives a pour objet de faire en sorte qu'un seul organisme, c'est-à-dire la CISR, soit chargé de l'examen des motifs liés à la demande de protection. On prévoit ainsi diminuer les retards dans la prise de décision ainsi que le nombre de niveaux décisionnels.

En outre, le projet de loi C-11 prévoit la mise en application de l'évaluation des risques avant le renvoi (ERAR), qui permettra aux responsables de tenir compte de nouveaux faits ou éléments de preuve montrant clairement qu'une personne risquerait d'être persécutée, torturée ou de subir des traitements cruels et inhabituels, ou encore que sa vie serait en danger si elle était renvoyée. L'ERAR sera effectuée le plus près possible de la date du renvoi en fonction des priorités de renvoi, ce qui donnera lieu à une plus grande efficacité à la fin du processus de détermination du statut de réfugié et, par conséquent, du programme de renvoi.

Le projet de loi C-11 vise aussi à régler le problème des revendicateurs du statut de réfugié qui présentent des demandes multiples. Le Ministère prend actuellement des mesures pour faire en sorte que les revendicateurs ne puissent pas demander une protection tous les 90 jours. Dorénavant, les revendicateurs déboutés qui quittent le Canada pourront revenir au Canada six mois après leur départ et demander qu'une ERAR soit effectuée. En mettant en œuvre une telle disposition législative, CIC pourra éviter le problème de la « porte tournante » (revendicateurs qui présentent une nouvelle demande après une période de 90 jours à l'extérieur du Canada).

La mise en œuvre des dispositions législatives susmentionnées ainsi que d'autres dispositions constitue une des principales priorités pour le prochain exercice financier.

Le Ministère cherchera à uniformiser le processus initial de la revendication du statut de réfugié. Le processus comprendra la collecte de l'information pour aider les agents à prendre des décisions concernant l'admissibilité des réfugiés et la recevabilité de leur demande, et aider la CISR à prendre des décisions concernant les revendications du statut de réfugié. Le processus comprendra un examen médical ainsi qu'un contrôle de la sécurité et de la criminalité.

Pour appuyer la priorité du Ministère consistant à améliorer l'intégrité des programmes, on élaborera un programme d'intervention stratégique pour promouvoir davantage l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

Afin de respecter l'engagement de la ministre de réduire de cinq à trois ans le délai d'attente avant l'octroi du droit d'établissement aux réfugiés au sens de la Convention non munis des documents voulus, tels que définis dans la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada non munis des documents voulus, on modifiera le règlement.

Le Ministère s'est engagé à établir de solides relations avec les partenaires comme la CISR, les autres paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux.

Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement, soit 7300, et de la limite inférieure de la fourchette de 2800 à 4000 réfugiés parrainés par le secteur privé sélectionnés à l'étranger.
- Mise en œuvre à l'échelle internationale du traitement rapide des cas urgents ayant besoin de protection.
- Participation accrue des organismes non gouvernementaux au processus de réétablissement par l'entremise de la mise en œuvre du projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada et, à Bogota et à Ankara, du projet pilote pour les fournisseurs de services à l'étranger.
- Élaboration de la réglementation qui fournira une plus grande souplesse à l'égard de l'admissibilité au programme et de l'évaluation des possibilités d'établissement, permettra le traitement subséquent de la demande des personnes à charge restées à l'étranger et fournira un plus grand nombre de possibilités de parrainage par le secteur privé.
- Mise en œuvre du cadre d'évaluation du PAR et élaboration de plans de vérification des fournisseurs de services.
- Identification et élimination des obstacles aux programmes et aux services pour la réalisation de ceux-ci en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les organismes centraux.
- Élaboration d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre d'un système de traitement rationalisé aux premières étapes du processus permettant le renvoi des revendications du statut de réfugié à la CISR dans les trois jours ouvrables.
- Officialisation d'une politique d'intervention nationale stratégique concernant la détermination du statut de réfugié au Canada.
- Modification apportée au règlement pour ramener de cinq à trois ans le délai d'attente nécessaire pour accorder le droit d'établissement aux réfugiés au sens de la Convention non munis des documents voulus.

Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

A. Objectif et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants sont de définir les conditions de l'appartenance à la société canadienne, de revaloriser le rôle de la citoyenneté canadienne, et de soutenir l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes qui font la promotion de l'intégration et de la citoyenneté;
- offre une aide de base aux nouveaux arrivants dès leur arrivée au Canada;
- fait en sorte que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des immigrants auxquels il accorde la résidence permanente;
- informe les nouveaux Canadiens éventuels des droits et des responsabilités rattachées à la citoyenneté canadienne;
- fait connaître la valeur de la citoyenneté canadienne aux nouveaux arrivants;
- applique et interprète la *Loi sur la citoyenneté*.

B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
326,6 M$ 418 ETP	**312,2 M$ 453 ETP**	312,2 M$ 453 ETP	312,2 M$ 453 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 2000–2001 comprend les contributions liées aux services d'établissement qui ont été reportées de l'exercice 1999–2000 et un paiement dans le cadre de l'Accord Canada-Québec qui remonte à 1999–2000.

C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

Initiatives d'évaluation du rendement

Pour respecter son engagement d'assurer l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement pour les nouveaux arrivants, CIC créera un partenariat solide avec des fournisseurs de services pour élaborer un cadre redditionnel concernant les contributions, qui servira à orienter les activités d'évaluation du rendement de quatre programmes de contribution à l'établissement : le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, les Cours de langue pour les immigrants au Canada, le Programme d'accueil et le Programme d'aide au réétablissement. Ce cadre reflète la vision de CIC de l'approche de collaboration à l'évaluation du rendement à laquelle participeront les intervenants dans le secteur de l'établissement et des réfugiés.

En 2000, le Ministère a élaboré un cadre de mesure du rendement et d'évaluation des services offerts aux immigrants et aux réfugiés. Ce cadre présente deux des cinq principales composantes du Cadre redditionnel concernant les contributions de CIC lancées en décembre 1999. On produira un document sur les exigences du système au début de 2001 et on mettra à l'essai le système à l'automne 2001. Au printemps 2002, la mise à l'essai du système devrait être terminée, et celui-ci devrait pouvoir recueillir des données nationales sur le rendement pour tous les programmes d'établissement.

Le Programme national de mesure de l'assurance de la qualité relatif à la citoyenneté, instauré en 1997, répond à l'engagement de CIC d'assurer la qualité des décisions prises à l'égard de la citoyenneté et de la fiabilité des renseignements des clients. Pour s'assurer que le contrôle de la qualité est effectué de façon uniforme et pertinente, CIC élaborera un guide de l'utilisateur en 2001–2002.

Pour veiller à l'intégrité des programmes de citoyenneté, CIC a également mis sur pied en 2000– 2001 un projet de gestion des risques. Au cours de 2001–2002, CIC élaborera un mécanisme en collaboration avec des intervenants pour relever les risques que pose l'intégrité des programmes de la citoyenneté. Les outils qui seront créés permettront aux bureaux locaux de reconnaître ces risques. On établira un lien avec les initiatives et programmes nationaux d'assurance de la qualité existants.

Pour améliorer l'exécution des programmes, CIC entreprendra un projet pilote à l'égard de son initiative du service à la clientèle en 2001–2002. Ce projet pilote élaborera des mesures de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'octroi de la citoyenneté.

Partenariats

On se doit de créer des partenariats avec le secteur bénévole et d'autres ministères pour améliorer la capacité du secteur ainsi que les politiques, les programmes et les services de CIC à l'intention des Canadiennes et des Canadiens. L'initiative sur le secteur bénévole de CIC fera la promotion de la participation du secteur de l'établissement, y compris les fournisseurs de services et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à un dialogue pertinent sur l'élaboration de politiques conjointes par l'entremise de conférences et de groupes de travail nationaux.

Pour établir une vision commune de l'établissement et un cadre national à l'égard des discussions en matière de politiques, CIC organisera une conférence nationale sur l'établissement de trois jours à l'été 2001. On invitera à la conférence des fournisseurs de services ainsi que des intervenants dans le domaine de l'établissement et dans d'autres domaines pour discuter des questions stratégiques importantes à l'égard de l'établissement et de l'intégration. On organisera une série de rencontres des groupes de travail nationaux au cours de l'année qui suivra la conférence.

CIC s'est engagé à collaborer avec d'autres ministères pour améliorer les possibilités d'emploi des nouveaux arrivants au Canada. En 2001–2002, CIC poursuivra les discussions avec d'autres ministères, particulièrement Développement des ressources humaines Canada (DRHC), pour explorer des options visant à améliorer l'accès à l'emploi ainsi qu'à des programmes à l'intention de jeunes.

Dans ses efforts pour répondre aux besoins des jeunes et en particulier des jeunes nouveaux arrivants, CIC a participé à un groupe de travail interministériel sur les jeunes à risque tenu par DRHC. En 2001–2002, CIC poursuivra la discussion avec d'autres ministères comme DRHC pour trouver des options visant à améliorer la programmation à l'intention des jeunes. En 2001–2002, CIC travaillera en étroite collaboration avec Patrimoine canadien pour éliminer la discrimination et se préparer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui aura lieu en Afrique du Sud en 2001.

On poursuivra notre collaboration avec nos partenaires provinciaux par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration. Ce groupe comprend actuellement des représentants de l'ensemble des provinces et des territoires qui partagent leurs préoccupations et leurs pratiques exemplaires.

Promotion

Dans le cadre de l'Année internationale des volontaires, CIC fera la promotion de l'importance du bénévolat comme valeur canadienne et soulignera la contribution des gens et des organisations en décernant des certificats du mérite civique au cours de la Semaine de la citoyenneté. On distribuera à grande échelle des documents d'apprentissage aux jeunes et aux responsables des jeunes pour promouvoir l'importance de la citoyenneté et aider les nouveaux arrivants à considérer le Canada comme leur nouvelle patrie. On lancera des campagnes spéciales visant à promouvoir le Programme d'accueil. On cherchera activement à recruter de nouveaux bénévoles. En 2000-2001, on a lancé l'initiative « Le Canada, un pays pour nous tous ». Au cours de 2001–2002, CIC continuera de promouvoir l'appartenance au Canada par l'entremise de documents promotionnels et de guides d'activités. Cette initiative s'adresse aux écoles et aux organismes non gouvernementaux dans l'ensemble du Canada.

Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Amélioration de l'exécution des programmes d'établissement à l'intention des nouveaux arrivants par l'entremise de la mise en œuvre et de l'élaboration continue d'un cadre d'évaluation.
- Amélioration de la surveillance de l'offre de service active dans la langue officielle minoritaire par les fournisseurs de services comme il convient.
- Augmentation de la capacité des politiques et des programmes par l'entremise de la participation du secteur bénévole au dialogue sur les politiques.

- Amélioration de la préparation au marché du travail pour les nouveaux immigrants et à la programmation à l'intention des jeunes grâce à la collaboration avec d'autres ministères.
- Amélioration de l'évaluation de l'exécution des programmes de la citoyenneté.
- Sensibilisation et participation accrues aux questions liées à la citoyenneté et à l'immigration par l'entremise du bénévolat comme valeur canadienne.

Gérer l'accès au Canada

A. Objectifs et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à gérer l'accès au Canada sont de préserver l'intégrité des programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, ainsi que d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être de la société canadienne.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes afin d'éviter le recours abusif au programme du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, de protéger la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer la sécurité de l'État;
- contribue à la gestion des migrations et des voyages internationaux en luttant contre les migrations illégales, y compris le trafic de personnes, tout en facilitant la circulation des voyageurs véritables;
- admet au Canada les personnes qui se conforment à la *Loi sur l'immigration* et à son règlement d'application;
- refuse d'admettre les personnes qui ne se conforment pas, notamment les criminels et les terroristes;
- décèle le recours abusif aux programmes concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés;
- gère les cas de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont soumis à la CISR, à la Cour fédérale et à d'autres tribunaux;
- détient les personnes qui constituent un risque grave pour les Canadiennes et les Canadiens ou qui ne se présenteraient pas à une procédure de l'immigration;
- renvoie les personnes qui n'ont pas légalement le droit de demeurer au Canada.

B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
171,5 M$ 1425 ETP	**142,2 M$ 1439 ETP**	129,6 M$ 1434 ETP	130,7 M$ 1437 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 2000–2001 comprend les ressources attribuées pour s'occuper de l'arrivée de clandestins sur la côte de la Colombie-Britannique. Les dépenses prévues pour 2001–2002 tiennent compte de la diminution du financement concernant les clandestins arrivés par bateau et de la fin du financement concernant les crimes de guerre. Les dépenses prévues au cours des prochaines années tiendront compte de la conclusion du financement pour faire face au trafic de personnes.

C. Stratégies et résultats prévus

Le 21 février 2001, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-11, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sans préjuger des résultats de l'examen parlementaire de ce projet de loi, bon nombre des plans décrits dans ce rapport sont conditionnels à l'établissement des autorisations législatives et réglementaires nécessaires qui seront apportées par le projet de loi.

Crimes de guerre contemporains

Grâce aux efforts de CIC pour faire face aux criminels de guerre contemporains, on a pratiquement atteint l'objectif stratégique du gouvernement selon lequel le Canada n'est pas un refuge pour les criminels de guerre. Le succès du programme est décrit dans le document intitulé *Programme canadien sur les crimes de guerre — troisième rapport annuel 1999–2000* (**http://www.cic.gc.ca/francais/pub/guerre2000.html**). Le programme a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2002. Une évaluation complète du programme de crimes de guerre portant sur la période initiale de trois ans sera effectuée en 2001–2002.

Protection de la société canadienne

On cherche continuellement à améliorer la capacité de CIC de lutter contre le passage organisé et à grande échelle de clandestins. CIC augmentera ses ressources humaines et techniques pour compiler et analyser de façon plus efficace les renseignements secrets et collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux pour faire face aux préoccupations ayant trait au passage et au trafic des personnes. Le Ministère est de plus en plus présent au sein de la communauté du renseignement à l'échelle tant nationale qu'internationale pour augmenter sa capacité d'effectuer des analyses non judiciaires de documents suspects et offrir un soutien supplémentaire au réseau de contrôle de l'immigration et à d'autres agents à l'étranger. Le développement et l'amélioration des plans d'urgence pour faire face aux arrivées massives non prévues des migrants irréguliers vont se poursuivre.

Renvois

Le renvoi rapide des criminels et des revendicateurs du statut de réfugié dont la demande a été refusée demeure une priorité. CIC cherchera à accélérer les renvois du Canada tout en s'assurant que les droits légaux des personnes rapatriées sont respectés et que leur renvoi est effectué de façon sécuritaire, efficace et humaine. Au cours de la prochaine année, on cherchera à encourager la coopération d'autres gouvernements étrangers qui refusent de respecter leurs obligations internationales en acceptant le retour de leurs ressortissants.

À l'échelle internationale, CIC continuera de lutter avec ses partenaires contre la migration illégale et de prévenir le passage de clandestins et le trafic de personnes. CIC travaillera en collaboration avec ses partenaires pour mettre en œuvre les protocoles liés au passage de clandestins et au trafic de personnes. De plus, CIC élargira son réseau d'ententes de partage de l'information pour lutter contre l'immigration illégale en entamant des négociations avec les Pays-Bas et l'Allemagne. En outre, le Ministère tentera de conclure des ententes de collaboration pour lutter contre l'immigration illégale avec des pays stratégiquement selectionnés conformément aux intérêts canadiens.

Carte de résident permanent

L'un des objectifs du gouvernement dans le cadre de l'administration des programmes d'immigration est de faciliter l'accès à ceux qui ont le droit d'entrer au pays tout en veillant à ce que ceux qui ne l'ont pas ne puissent franchir la frontière. La migration irrégulière au Canada continue d'être un problème important, et le Ministère s'est engagé à élaborer des politiques et des

programmes pour lutter contre le problème. CIC est en train de créer une carte techniquement avancée et résistante aux fraudes qui serait émise à tous les nouveaux immigrants et, à long terme, à tous les résidents permanents au Canada. Cette carte permettra un accès plus facile au Canada à ceux qui ont le droit d'entrer au pays à titre de résident permanent tout en aidant les agents à s'assurer que ceux qui tentent d'entrer illégalement au pays ne puissent pas parvenir à leurs fins. La version définitive de la carte comprendra des caractéristiques sécuritaires de pointe qui feront en sorte qu'elle ne pourra pas être reproduite. Des progrès ont été réalisés quant aux préparations à l'interne, notamment en ce qui a trait à l'élaboration de systèmes, à la conception d'un centre de traitement des demandes, à l'élaboration de trousses de demande et à la préparation de documents sur la façon de procéder pour la mise en œuvre. Le moment de la mise en œuvre sera établi en fonction des fonds disponibles.

Détention

La détention est un outil efficace pour assurer la sécurité publique et le respect de la *Loi sur l'immigration*. La détention fait donc toujours partie intégrante de la stratégie globale d'exécution de la loi. De plus, il est important de s'assurer que les personnes qui sont détenues sont traitées de façon humaine. Conformément au processus de la réforme législative, CIC examinera et, au besoin, modifiera ses politiques et pratiques de détention dans l'ensemble du pays ainsi que ses mesures du rendement pour prendre des décisions uniformes et tenant compte des coûts concernant le recours à la détention. On poursuivra la mise en place du Centre d'exécution de la loi du Grand Toronto, installation regroupée d'administration et de détention, pour respecter de façon humaine les objectifs stratégiques du Ministère tout en tenant compte des coûts.

Vision relative à la frontière

Depuis 1997, le Ministère collabore avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et le Département d'État des États-Unis pour créer une approche régionale au contrôle de la migration illégale par l'entremise de l'initiative intitulée Vision relative à la frontière. Cette initiative est l'une des principales composantes d'un processus de modernisation de la frontière. Cette initiative, rendue possible grâce à l'élaboration d'une déclaration d'entente, facilite l'échange de renseignements entre les organisations, notamment en ce qui a trait au terrorisme, au crime organisé et aux criminels de guerre. L'initiative, tout comme l'analyse permanente des opérations, alimente les discussions sur la façon de mieux gérer la frontière, sur les contrôles nécessaires pour accroître la sécurité et sur les solutions possibles pour continuer de faciliter les déplacements entre les deux pays. Les deux pays collaborent pour mettre en place une stratégie visant à faciliter le commerce et le transport internes et externes. L'établissement de ces contrôles permettra, à long terme, le déplacement des hommes d'affaires et d'autres voyageurs entre les deux pays, ce qui est essentiel à leurs économies respectives.

Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Réalisation de l'évaluation du programme ayant trait aux crimes de guerre.
- Élaboration avec les États-Unis de stratégies innovatrices pour aborder le problème de la migration sur le continent.
- Poursuite du développement en vue de la création d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents selon la disponibilité de fonds suffisants.

- Augmentation de la capacité de CIC de réduire au minimum les risques que court le public canadien par l'entremise de la réalisation de l'examen et de la révision de la politique en matière de détention.
- Amélioration de la coopération internationale avec des pays partageant les mêmes idées pour faire face aux criminels de guerre, aux terroristes et au crime organisé, particulièrement en ce qui a trait au partage de l'information.

Fournir des services de gestion

A. Description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à fournir des services de gestion sont de promouvoir l'efficacité organisationnelle et d'aider le Ministère à s'adapter à un contexte changeant par la gestion des ressources, de l'information et des partenariats.

Ce secteur d'activité comprend l'appui offert aux initiatives gouvernementales comme le renouvellement des ressources humaines, la modernisation de la fonction de contrôleur, la capacité accrue dans le domaine de la recherche stratégique, la modernisation de la prestation des services et la Norme générale de classification.

Ce secteur d'activité :

- coordonne le processus de planification et d'examen de Citoyenneté et Immigration Canada;
- gère l'utilisation des deniers publics;
- fournit des services administratifs, financiers et de personnel au Ministère et de l'orientation fonctionnelle aux directeurs généraux des secteurs de service et de l'exécution des programmes;
- élabore et supervise les activités de recouvrement des coûts et de production de recettes;
- gère, coordonne et tient à jour l'infrastructure des technologies de l'information afin d'appuyer la prise de décision et la mesure du rendement et d'améliorer la prestation des services;
- fait des recherches sur les questions liées à la citoyenneté et à l'immigration et diffuse les résultats de ces recherches;
- coordonne l'élaboration de la politique de citoyenneté et d'immigration, et positionne le Ministère par rapport au programme socio-économique du gouvernement;
- prépare et diffuse l'information sur les objectifs, les politiques, les programmes et les activités de CIC;
- influence le contexte opérationnel du programme afin d'en faciliter la bonne exécution, notamment en faisant connaître la contribution des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- répond aux demandes de renseignements sur les cas et aux autres demandes d'information;
- coordonne les relations du Ministère avec les gouvernements provinciaux, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- gère tous les aspects du recrutement, de la classification, de la promotion, de la formation et des relations avec les employés.

B. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
130,0 M$ 1041 ETP	**135,8 M$ 1027 ETP**	$148,6 M$ 1063 ETP	$144,1 M$ 1040 ETP

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2000–2001 comprennent la hausse des ressources destinées au Système mondial de gestion des cas (SMGC), compensée partiellement par le début de la période de remboursement de cinq ans du prêt pour le projet An 2000. La hausse du financement du SMGC se reflète également dans l'augmentation des dépenses prévues pour 2002–2003 et 2003–2004.

C. Stratégies et résultats prévus

Réforme législative – Immigration et protection des réfugiés

La poursuite des réformes de l'immigration sur le plan législatif et politique reste la pierre angulaire des activités du Ministère. CIC s'est engagé dans la voie de la modernisation de la législation sur l'immigration, afin de pouvoir réagir aux possibilités et aux défis du XXI^e siècle. À cette fin, une nouvelle loi améliorée sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11) a été déposée le 21 février 2001. Sans pour cela déterminer à l'avance les résultats des débats parlementaires sur la nouvelle législation, CIC entreprendra également la planification nécessaire pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle loi, y compris

- la rédaction des dispositions réglementaires;
- la planification détaillée des activités;
- les travaux nécessaires pour les diverses réalisations prévues par les Services de gestion (modifications prévues aux systèmes de technologie de l'information, classification et dotation des ressources humaines, guides, formation et produits de communication).

Si l'on adopte le projet de loi en temps opportun, il pourrait être nécessaire également de procéder à des modifications intérimaires du règlement, dans le cadre de la *Loi sur l'immigration*, afin d'appliquer certains changements qui ne peuvent attendre la nouvelle législation. En particulier, cela sera nécessaire pour maintenir les dispositions existantes qui régissent les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire, lesquelles viendront à expiration le 30 juin 2001, en vertu d'une disposition de temporisation. De même, la *Loi sur l'immigration* et son *Règlement sur les prix à payer* pourraient subir des amendements du fait des principes d'égalité en droit et avantages contenus dans la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*.

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble de la réforme, initialement annoncée avec le dépôt du projet de loi C-31 en avril 2000 et confirmée par le dépôt du projet de loi C-11, comprend un certain nombre d'initiatives politiques et administratives qui, pour leur application, ne dépendent pas de la législation.

Réforme législative — Citoyenneté

En 2000-2001, la ministre de CIC a tenté de faire adopter le projet de loi C-16, c'est-à-dire la nouvelle *Loi sur la citoyenneté*, pour montrer l'importance accordée par CIC à la modernisation de la législation. En fonction du programme du Parlement, la ministre déposera en 2001-2002 un projet de loi sur la citoyenneté, qui sera en grande partie fondé sur le projet de loi C-16. Le nouveau projet de loi sera également modifié de façon à tenir compte de législations adoptées récemment, notamment la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* et la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Des modifications réglementaires devront également être apportées aux dispositions législatives concernant la citoyenneté afin de tenir compte de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Une fois que le projet de loi sera déposé, CIC pourra tirer profit des activités de planification pour la mise en œuvre du projet de loi C-16, étant donné que la plupart des activités pourront s'appliquer à la nouvelle législation en matière de citoyenneté.

Renforcer la capacité de politique stratégique

CIC continuera d'investir dans l'amélioration de sa capacité de politique stratégique. CIC consolidera des liens entre la politique et les programmes de CIC et l'ordre du jour du gouvernement dans son ensemble. Le Ministère s'efforcera de faciliter des relations directes entre les chercheurs en politique en général, de manière à améliorer le processus de planification de la politique ministérielle. Avec ses principaux partenaires, l'accent sera mis sur l'élaboration de stratégies pouvant soutenir des objectifs de politique stratégique, tel que faire tomber les obstacles à l'intégration sociale et économique.

Analyse comparative entre les sexes

CIC renforce actuellement sa capacité d'analyse de la politique, des programmes et de la législation au Ministère, du point de vue de la comparaison entre les sexes. À cet effet, une unité spécialisée en analyse comparative entres les sexes (ACS) a été mise sur pied et agira comme point central pour obtenir de l'information ou de l'aide servant à mener ce type d'analyse. Elle servira également à soutenir les divers secteurs de service lorsqu'ils effectuent des ACS. Dans la prochaine année, le Ministère mettra au point une formation et des manuels à cet effet; il offrira des ateliers de formation et de sensibilisation; il créera un site Web interne et entretiendra des relations avec les divers ministères qui participent à ces initiatives, en continuant de siéger au comité interministériel ACS, présidé par Condition féminine Canada. Par l'intermédiaire de l'unité ACS, le Ministère a également renforcé ses partenariats stratégiques avec des intervenants, comme le Conseil canadien pour les réfugiés et l'Association nationale de la femme et du droit, lesquels ont un intérêt et une expérience particulière sur ces questions.

Évaluation du rendement

En 2001–2002, CIC renforcera sa stratégie d'évaluation du rendement mise au point en 2000-2001, en faisant l'examen des initiatives actuelles en la matière, dans l'ensemble du Ministère, en assurant un cadre de travail harmonisé pouvant rationaliser ces initiatives, et en cernant les données critiques et les questions analytiques relatives à l'application d'un cadre d'évaluation du rendement. Dans les prochaines années, le Ministère commencera à appliquer ce cadre de travail, par l'intermédiaire d'indicateurs de rendement intégrés ainsi que du suivi et de l'analyse permanente de l'information ainsi obtenue.

Recherche et examen stratégiques

Les activités de recherche feront ressortir le recours continu aux bases de données longitudinales et autres en vue de soutenir les initiatives de réforme de la législation et de la réglementation. Des projets de recherche conjoints sur des questions horizontales concernant le marché du travail et d'autres aspects socio-économiques permettront aux divers ministères d'avoir une même compréhension de la politique d'immigration et de son incidence dans ces secteurs. De nouvelles analyses, réalisées à partir de bases de données statistiques récemment constituées et portant notamment sur les personnes qui ne sont pas des résidents permanents, viendront appuyer les activités d'élaboration de politiques et répondre aux besoins en matière d'établissement de rapports. Des investissements stratégiques sont actuellement consentis dans le but d'avoir accès à de nouvelles sources de données sur les personnes nées à l'étranger. Le plan de recherche annuel sera élaboré dans le contexte d'un nouveau cadre de recherche pluriannuel. Ce cadre, qui a été élaboré à la suite de consultations, établit les principaux secteurs stratégiques devant faire l'objet de recherches.

Des ressources considérables continuent à être utilisées pour des projets de recherche dans les domaines de l'immigration et de l'établissement, qui répondent aux besoins des provinces et des territoires. Ceci devrait déboucher sur de meilleures politiques et une meilleure planification relativement aux niveaux d'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants.

De plus, les relations avec les réseaux de recherche canadiens et internationaux, développées grâce au travail accompli par le projet primé Metropolis, ses centres d'excellence et ses conférences annuelles, permettront au Ministère de faire participer les membres de la communauté nationale et internationale, dans le domaine de la politique relative aux migrations, aux enjeux qui préoccupent les élaborateurs de politiques.

Les activités d'examen ministériel continueront de porter sur les secteurs où le Ministère court le plus de risques ou est le plus visible, en plus des activités stratégiques et opérationnelles prioritaires. Il y aura notamment l'élaboration de cadres d'évaluation relatifs à de nouvelles initiatives stratégiques, en vue d'appuyer la gestion et le contrôle continus des programmes et d'améliorer notre capacité de production de rapports. Il a notamment été prévu de terminer la vérification de la sécurité au Ministère, de procéder à un examen des procédures d'évaluation médicale à l'étranger, et de réaliser les autres examens et vérifications prévues dans le plan d'examen des activités ministérielles.

Relations intergouvernementales

CIC approfondira les très bonnes relations de travail, fondées sur la coopération, qui ont été établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les domaines de l'immigration et de la protection des réfugiés. Le Ministère continuera à collaborer étroitement avec le gouvernement du Québec dans le contexte de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration qui a été conclu en 1991, et avec les autres provinces, dans le contexte des ententes bilatérales qui ont été conclues avec ces dernières. Le Ministère poursuivra ses échanges avec ses partenaires des autres paliers de gouvernement au sujet de la révision de la législation, et il prévoit tenir davantage de consultations sur le processus de planification pluriannuelle des niveaux d'immigration et sur de nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales.

À la demande des provinces et des territoires, le Ministère créera une table de planification conjointe sur les niveaux d'immigration. Une fois mise en place, cette table de planification constituera un centre de convergence pour la tenue d'activités de

consultation, de planification et de recherche conjointes relatives au plan pluriannuel des niveaux d'immigration.

Renouvellement des ressources humaines

CIC conçoit la nécessité de s'engager dans le renouvellement des ressources humaines afin de veiller à ce que les besoins de relève soient comblés. Le Ministère veille également à ce que les principes de la diversité et de l'équité en matière d'emploi soient reflétés dans les stratégies de recrutement, de promotion et de maintien des effectifs.

La stratégie de renouvellement mise en place par CIC semble donner de bons résultats, si l'on en juge d'après les niveaux de leadership stratégiques, les réseaux opérationnels et les communications qui ont été mis en place afin de doter le Ministère d'un cadre de gestion moderne.

Les efforts continus du Ministère en 2001–2002 quant à la mise en place de pratiques novatrices en matière de recrutement et de maintien de l'effectif, en vue d'accroître la capacité du Ministère à faire face au vieillissement de son effectif et à respecter la diversité de la société canadienne, constituent un élément clé de ce cadre. En fait, au cours des cinq prochaines années, CIC devra remplacer environ 20 % de son effectif permanent, tout en tenant compte d'un taux de départs d'environ 4 % à 5 %. Cette situation est plus évidente du fait que plus de la moitié des cadres supérieurs actuels devront être remplacés au cours des cinq prochaines années, ce qui aura des répercussions sur la capacité du Ministère à assurer la présence permanente de cadres supérieurs. Au cours de la prochaine année, le Ministère finalisera son analyse de ces défis démographiques, et tout en mettant un accent particulier sur les profils des groupes occupationnels et les prévisions de remplacement dans des secteurs clés, il élaborera des stratégies de recrutement et de maintien des effectifs en vue de relever ces défis.

Les activités prévues pour 2001–2002 comprennent une utilisation plus stratégique des programmes actuels de perfectionnement de carrière pour les employés, notamment des initiatives ayant trait à la diversité; l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de ressourcement qui met l'accent sur l'identification et le maintien de nouvelles sources potentielles de recrutement externe, y compris des approches de marketing auprès d'établissements universitaires clés afin d'attirer les candidats qui représentent de façon appropriée la société canadienne; l'élaboration de nouveaux outils fondés sur les compétences pour appuyer les activités de ressourcement; et l'adoption d'une approche cyclique pour les concours découlant d'une délégation accrue de l'autorité en matière de gestion appuyée par la formation pertinente.

CIC veut mettre en place un milieu de travail agréable en cherchant à éliminer le harcèlement et la discrimination en milieu de travail, en instaurant des modalités de travail flexibles, de façon à ce que les employés puissent mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales, et en élaborant un nouveau cadre de relations de travail fondé sur le concept du travail conjoint.

Afin de conserver une main-d'œuvre hautement compétente et polyvalente, CIC mettra en place un processus de planification de la relève, comprenant un continuum d'apprentissage et une stratégie de planification et de gestion de carrière. Le cadre d'apprentissage mettra l'accent sur le leadership (à tous les niveaux de gestion), les communications et le service aux clients. On cherchera constamment à faire en sorte que les employés comprennent bien leur environnement et le contexte dans lequel s'inscrit leur travail.

CIC continuera de préparer la réforme de la Norme générale de classification (NGC),

plus particulièrement les postes associés au groupe proposé des Services des programmes et de l'administration. En plus de continuer la révision et l'évaluation des fonctions en vertu de la nouvelle norme, CIC examinera la mise en œuvre de la NGC et son impact sur les organisations des régions et de l'administration centrale et collaborera avec d'autres ministères pour fins de relativité. Des stratégies de gestion de changement seront élaborées et appliquées afin d'assurer une transposition harmonieuse tout en s'attardant à expliquer aux gestionnaires et aux employés comment le travail effectué à CIC est valorisé par cette norme.

Dans le cadre de son appui à ce cadre de gestion moderne et avec la direction du sous-ministre adjoint responsable, le Ministère favorisera la formation de partenariats et la conclusion d'ententes sur le partage de l'information entre les gestionnaires, notamment avec d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat des gestionnaires et le Réseau du leadership. CIC élaborera des outils de gestion afin d'aider les gestionnaires à mieux comprendre la culture organisationnelle et à avoir une certaine influence sur cette dernière, y compris en ce qui a trait à la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée.

On cherchera à favoriser le recours à la technologie, notamment les réseaux virtuels et les sites Web, pour améliorer les possibilités de réseautage, de perfectionnement professionnel et d'apprentissage offertes aux employés, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

Système mondial de gestion des cas (SMGC)

Grâce au SMGC, CIC pourra gérer des données — stockées dans un fichier de base sur les clients — qui seront accessibles de partout dans le monde à l'aide d'un identificateur-client. L'infrastructure technologique actuellement en place à CIC, qui provient de trois ministères différents, est particulièrement désuète et très peu intégrée. Conçu comme un programme de remplacement sur cinq ans, le SMGC consistera en une série de produits, assemblés à partir d'un ensemble de composantes communes, visant à appuyer l'exécution de processus fonctionnels particuliers. Le SMGC devrait améliorer l'efficacité et l'intégrité générales du programme tout en permettant d'offrir un meilleur service aux clients.

L'élaboration d'un système de gestion des cas moderne, fiable et très performant permettra d'intégrer, à l'échelle mondiale, les données sur les clients et sur les cas. Les améliorations seront spectaculaires : plus grande intégrité des données et meilleure accessibilité à ces dernières aux points d'entrée et dans le cadre des processus de sélection, de traitement des demandes et d'exécution de la loi. Le SMGC mettra à la disposition des employés des points de service les outils et l'information dont ils ont besoin pour effectuer leur travail.

Le SMGC compte huit produits, la priorité étant accordée au remplacement des systèmes internationaux de CIC. Le Ministère mettra la dernière main au premier produit international en 2001-2002, et poursuivra l'élaboration des autres produits en 2002-2003. La mise en œuvre intégrale du produit international du SMGC ainsi que l'achèvement et la mise en œuvre de plusieurs autres produits sont prévus pour 2003-2004 et 2004-2005.

Gouvernement en direct

D'ici 2004, le gouvernement du Canada veut être le gouvernement le plus branché avec ses citoyens, en permettant l'accès en direct à toute l'information et à tous les services du gouvernement. Le projet Gouvernement en direct (GED) constitue pour le Ministère une occasion unique de repenser en profondeur la façon dont il offre ses services à ses clients. CIC a choisi d'adopter une approche axée sur les clients pour son projet GED. Les objectifs du

projet GED à CIC sont d'améliorer le service aux clients, d'assurer ou d'accroître l'intégrité du programme, d'améliorer la perception du public et les relations avec les partenaires, et d'améliorer l'efficience du programme afin de refléter cette approche axée sur le client. La portée du GED englobe toutes les activités d'exécution du programme ministériel, y compris les interfaces de CIC avec ses nombreux partenaires de l'exécution du programme.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a la responsabilité du point d'accès Internet aux services destinés aux non-Canadiens. CIC est chargé du groupement de services « venir au Canada », qui est accessible à partir de ce point d'accès. Les clients internationaux qui veulent immigrer au Canada ou qui désirent séjourner au pays pour faire du tourisme, étudier, travailler ou faire des affaires pourront accéder rapidement et facilement à de l'information sur les politiques et les démarches à entreprendre. Une première version du portail et du groupement de services a été lancée sur Internet (**http://www.canadainternational.gc.ca/menu-f.asp**). Cette version sera régulièrement améliorée au cours des prochains exercices. Les autres réalisations de CIC jusqu'ici comprennent des formulaires de demande qui peuvent être téléchargés et imprimés, un service de base fournissant la capacité de recherche et de courrier électronique pour effectuer les changements d'adresse des clients nationaux.

Au cours de la période 2001–2002 à 2004–2005, CIC mettra en œuvre d'autres améliorations comprenant des améliorations dans la fourniture de service aux clients par des services basés sur Internet et par des services d'information améliorés fournis par l'entremise des sites Web de CIC. Les services incluront des enquêtes en direct par l'intermédiaire du courrier électronique, de l'information en temps réel sur l'état d'avancement des demandes et le mode de paiement en direct.

Résultats pour les Canadiennes et les Canadiens

Citoyenneté et Immigration est un ministère pilote du projet de modernisation de la fonction de contrôleur (**http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/rirp_f.html**), qui touche l'ensemble du gouvernement. Le Bureau de la gestion moderne, qui a été créé en août 2000, est chargé d'appuyer CIC dans ce domaine en faisant preuve de leadership pour insuffler des principes fondamentaux de gestion moderne touchant la fonction de contrôleur. En 2001–2002, CIC terminera l'évaluation de base qui a été entreprise afin de voir dans quelle mesure le Ministère est prêt à moderniser sa fonction de contrôleur. En misant sur les changements déjà en cours au Ministère, on élaborera une stratégie axée sur certains secteurs de préoccupation au cours des prochaines années.

Le cadre intégré de gestion des risques est un des nombreux éléments de la fonction de contrôleur moderne. Dans son programme de gestion moderne, CIC élaborera un cadre de gestion des risques pour le Ministère, qui appuiera les décisions stratégiques contribuant à l'atteinte des résultats prévus pour les Canadiennes et les Canadiens ainsi qu'à un processus systématique permanent permettant de mieux comprendre, de gérer et de communiquer les risques.

Valeurs et éthique

L'importance des valeurs et de l'éthique a été reconnue dans le *Rapport du Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'Administration fédérale du Canada* comme la clé étayant les responsabilités de gestion. CIC a démontré une volonté ferme de soutenir le dialogue dans l'ensemble du gouvernement sur les valeurs et l'éthique grâce aux efforts de la sous-ministre dans son rôle de co-championne de la fonction publique. En outre, CIC a mis un accent particulier à l'interne sur les valeurs et l'éthique par la

création d'un poste d'ombudsman, la publication de Cap sur l'éthique (**http://www.cic.gc.ca/francais/pub/valeurs.html**) et la désignation d'un champion ministériel. En 2001–2002, le Ministère continuera de promouvoir le dialogue interne sur les valeurs et l'éthique en créant un service de conférenciers, en maintenant un site Web interne sur les valeurs et l'éthique et en organisant une série de discussions informelles internes. Ces discussions sont une excellente occasion de dialoguer sur les valeurs, la formation et le leadership et de comprendre leur importance pour les politiques et les activités de CIC.

Communications

La reconnaissance de la contribution des immigrants et des réfugiés doit être un élément clé de la stratégie de communication externe de CIC. Pour renforcer ce message, nous doterons CIC d'une politique et d'un programme de communication active visant un public très varié au Canada et à l'étranger qui soulignera l'importance de l'immigration pour notre pays.

Pour être précis, nous accorderons une très grande priorité aux projets législatifs visant autant la citoyenneté que l'immigration et nous ferons appel à divers médias pour informer nos publics cibles. Une plus grande visibilité du Ministère dans les foires d'information et les expositions sera également utile, de même que les activités célébrant la Fête du Canada et la Semaine de la citoyenneté. Par l'entremise de ces activités, CIC pourra faire passer des messages positifs sur la contribution des immigrants à titre de futurs citoyens du Canada. Nous aurons avec les médias une relation dynamique, et cela sur une base permanente; c'est le moyen que nous continuerons de privilégier pour faire passer les messages de CIC et joindre le public canadien.

Il faudra informer le personnel au sujet des questions internes qui ont une grande portée et faire en sorte que le gestionnaire soit le point de relais obligatoire des messages ministériels — en particulier en ce qui concerne les questions ayant trait aux ressources humaines. Il faudra enfin prévoir diverses activités de communication sur les besoins de recrutement de CIC. Le projet du Gouvernement en direct devra aussi faire l'objet de communications, autant au sein du Ministère qu'à l'extérieur, et celles-ci devront être reliées aux communications sur le SMGC.

Résultats prévus

Voici les résultats prévus découlant de ces stratégies :

- Propositions pour la modernisation de la législation en matière de citoyenneté.
- Établissement d'un réseau stratégique interministériel sur les obstacles à l'intégration.
- Élaboration et approbation d'un cadre stratégique ministériel, d'outils de formation et d'un guide sur l'Analyse comparative entre les sexes.
- Élaboration d'un cadre de mise en œuvre et d'indicateurs de la mesure du rendement.
- Élaboration de politiques et de programmes fondés sur des éléments de preuve appuyés par les activités de recherche et d'examen de CIC.
- Amélioration des efficiences, de l'intégrité et des résultats du programme par la mise en œuvre des conclusions et recommandations des vérifications, examens et évaluations.
- Achèvement de la vérification de la capacité de CIC à exercer la fonction de contrôleur moderne.

- Disponibilité en temps opportun d'une gamme d'outils de communication afin de donner de l'information à des auditoires internes et externes et de mesurer les attitudes du public au sujet de questions touchant CIC.

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales

A. Initiatives en matière de réglementation

Le tableau suivant résume les principales initiatives courantes et prévues de CIC en matière de réglementation.

Législation et reglementation	Resultats attendus
Législation et réglementation sur l'immigration et les réfugiés : La réforme de l'actuelle *Loi sur l'immigration* a été réintroduite le 21 février 2001. Le cadre législatif visera pratiquement tous les principaux éléments du programme d'immigration. Il modernisera les dispositions actuelles de la Loi et accélérera le processus de traitement des réfugiés. Des dispositions réglementaires seront élaborées pour rendre exécutoires les principes énoncés dans la Loi, afin d'établir les catégories d'immigrants, les processus et les critères de sélection et de définir un cadre de recouvrement des coûts.	• Plus grande transparence législative • Mesures plus efficaces pour traiter les cas des passeurs de clandestins et les trafiquants • Programme d'immigration de la catégorie de la famille plus moderne dans ses orientations et ses exigences • Sélection d'immigrants apportant de nouvelles compétences et contribuant au développement de l'économie canadienne • Détermination du statut de réfugié plus rapide, efficace et efficiente • Processus de prise de décisions et mise en application du programme de manière plus rentable, efficiente et uniforme
***Loi sur la citoyenneté* et réglementation : On poursuivra les efforts visant à se doter d'une nouvelle législation sur la citoyenneté. Le cadre législatif tiendra compte des recommandations formulées par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Des règlements seront élaborés pour aider à la mise en œuvre de la nouvelle loi, réduire les coûts et améliorer le traitement des demandes de citoyenneté de façon qu'il soit plus efficace.**	• Législation et règlements simples, transparents et efficaces • Plus grande intégrité de la législation sur la citoyenneté • Processus de prise de décisions et mise en application du programme de façon plus rentable, efficiente et uniforme
Règlement visant les catégories d'immigrant précisées pour des motifs d'ordre humanitaire : L'application de ce règlement doit être prolongée jusqu'au 30 juin 2001, sans quoi il ne sera plus en vigueur après cette date. La liste des pays sources sera mise à jour en fonction de la situation internationale en cours.	• Flexibilité du processus afin de composer avec les circonstances propres à chaque crise qui survient • Continuité dans la capacité de faire face en temps voulu aux crises provoquées par le mouvement de réfugiés

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales

A. Initiatives en matière de réglementation

Le tableau suivant résume les principales initiatives courantes et prévues de CIC en matière de réglementation.

Législation et réglementation	Résultats attendus
Législation et réglementation sur l'immigration et les réfugiés : La réforme de l'actuelle *Loi sur l'immigration* a été réintroduite le 21 février 2001. Le cadre législatif visera pratiquement tous les principaux éléments du programme d'immigration. Il modernisera les dispositions actuelles de la Loi et accélérera le processus de traitement des réfugiés. Des dispositions réglementaires seront élaborées pour rendre exécutoires les principes énoncés dans la Loi, afin d'établir les catégories d'immigrants, les processus et les critères de sélection et de définir un cadre de recouvrement des coûts.	• Plus grande transparence législative • Mesures plus efficaces pour traiter les cas des passeurs de clandestins et les trafiquants • Programme d'immigration de la catégorie de la famille plus moderne dans ses orientations et ses exigences • Sélection d'immigrants apportant de nouvelles compétences et contribuant au développement de l'économie canadienne • Détermination du statut de réfugié plus rapide, efficace et efficiente • Processus de prise de décisions et mise en application du programme de manière plus rentable, efficiente et uniforme
***Loi sur la citoyenneté* et réglementation : On poursuivra les efforts visant à se doter d'une nouvelle législation sur la citoyenneté. Le cadre législatif tiendra compte des recommandations formulées par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Des règlements seront élaborés pour aider à la mise en œuvre de la nouvelle loi, réduire les coûts et améliorer le traitement des demandes de citoyenneté de façon qu'il soit plus efficace.**	• Législation et règlements simples, transparents et efficaces • Plus grande intégrité de la législation sur la citoyenneté • Processus de prise de décisions et mise en application du programme de façon plus rentable, efficiente et uniforme
Règlement visant les catégories d'immigrant précisées pour des motifs d'ordre humanitaire : L'application de ce règlement doit être prolongée jusqu'au 30 juin 2001, sans quoi il ne sera plus en vigueur après cette date. La liste des pays sources sera mise à jour en fonction de la situation internationale en cours.	• Flexibilité du processus afin de composer avec les circonstances propres à chaque crise qui survient • Continuité dans la capacité de faire face en temps voulu aux crises provoquées par le mouvement de réfugiés

B. Stratégie de développement durable : principaux objectifs et résultats visés

Le développement durable (**http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/ sdd/index.html**) et son application au mandat de CIC est un processus en constante évolution. Le Ministère s'emploie à mieux comprendre le développement durable et les liens qui existent entre le développement durable et ses politiques et programmes. Dans cette optique, CIC entend trouver un équilibre entre les considérations environnementales et ses objectifs sociaux et économiques. Cette approche s'inspire des objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire :

- **réduire au minimum les effets négatifs des activités du Ministère sur l'environnement,** en développant un système de gestion de l'environnement pour la gestion du parc automobile, des approvisionnements et des installations;
- **sensibiliser le personnel, les clients et les intervenants au sujet des principes et des objectifs du développement durable,** en élaborant une stratégie de communication, en facilitant l'accès à l'information sur le développement durable et en le prônant comme valeur de la citoyenneté canadienne;
- **intégrer plus étroitement les considérations environnementales dans le processus d'élaboration et de prise de décisions en matière de politique,** en améliorant la base de connaissances du Ministère, en donnant une perspective environnementale à l'exercice de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, et en prévoyant des évaluations de la stratégie environnementale dans le processus d'élaboration des mémoires au Cabinet;
- **promouvoir la responsabilisation et assurer le respect de la politique,** en évaluant l'impact du développement durable sur les programmes de CIC, en créant un groupe de travail interministériel et en élaborant et en mettant en application un système visant à évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable.

Les activités prévues pour atteindre ces objectifs sont conformes à l'engagement de CIC, qui est de poursuivre les objectifs définis dans sa première stratégie sur le développement durable, de préciser ses engagements pour ce qui est des politiques et des programmes actuels, et d'élaborer de nouvelles approches qui aideront CIC à intégrer le développement durable dans la prise de décision, objectif à long terme du Ministère.

4.2 Initiatives collectives

Initiative collective	Engagement clé	Liste des partenaires	Participation financière des partenaires (en milliers de $)	Résultats prévus
Vision sur la gestion de la frontière	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : CIC Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis	200 $ en 2001-2002 Inconnu	Élaborer une vision conjointe sur la gestion de la frontière. Élaborer une stratégie à long terme pour la gestion de la frontière canado-américaine. Accroître les échanges d'informations. Mener des activités conjointes d'interception à l'étranger. Accroître l'harmonisation des visas. Faciliter les déplacements des gens d'affaires et d'autres voyageurs.
Accord sur la frontière commune	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Copartenaires : CIC Agence des douanes et du revenu du Canada Agence des douanes américaines Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis Département d'État des États-Unis	200 $ en 2001-2002 Inconnu Inconnu Inconnu Inconnu	Mettre en place des installations transfrontalières conjointes (É.-U. - Canada). Accroître la collaboration canado-américaine pour ce qui est des demandeurs d'asile. Mettre en place des procédures de dédouanement accélérées pour les voyageurs à faible risque et préautorisés.
Système de traitement accéléré des passagers	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : Agence des douanes et du revenu du Canada CIC Bureau des passeports EPPS Inc. – Conseil des aéroports du Canada	6878 $ entre 2001-2002 et 2004-2005 5953 $ entre 2001-2002 et 2004-2005 Inconnu Inconnu	L'intégration des formalités douanières informatisées et d'autres applications commerciales dans le cadre d'un nouveau système qui permettra aux voyageurs préautorisés d'entrer au Canada aux postes automatisés, grâce à l'identification biométrique.

Initiative collective	Engagement clé	Liste des partenaires	Participation financière des partenaires (en milliers de $)	Résultats prévus
Système d'information préalable sur les passagers	Des activités ministérielles aptes à contribuer à la protection de la société canadienne L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	Leader : Agence des douanes et du revenu du Canada CIC	2726 $ entre 2000-2001 et 2001–2002 1443 $ entre 2000-2001 et 2001–2002	Diminuer la pression croissante aux points d'entrée où l'on applique le processus traditionnel, en permettant que des éléments du processus soient effectués avant l'arrivée du voyageur au Canada.
Conférence nationale sur le réétablissement, en juin 2001, suivie de la création de groupes de travail sur l'élaboration d'une politique	Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société canadienne Promotion efficace et bonne compréhension des questions d'intégration	Initiative entre la Bureau du Conseil privé et le secteur bénévole Leader : CIC Gouvernements provinciaux, autres ministères fédéraux, organismes de charité, secteur privé Fournisseurs de services financés par CIC	Pas encore confirmée 200 $ en 2001–2002 Pas encore précisée En nature	Favoriser un dialogue constructif sur les questions prioritaires en matière de politique. Renforcer le secteur des services de réétablissement et sa capacité de fournir les services voulus. Faciliter l'apprentissage au sein du secteur par l'entremise d'un forum national.
Centre des niveaux de compétences linguistiques canadiens	Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société canadienne	Leader : CIC Gouvernements provinciaux et territoriaux	170 $ en 2001–2002 350 $ en 2001–2002	Accroître la cohésion et l'efficacité de l'enseignement des langues à l'intention des nouveaux arrivants au Canada. Développer et promouvoir les niveaux de compétences linguistiques canadiens, les faire connaître auprès des langagiers et favoriser l'alignement des programmes d'études sur les niveaux de compétences linguistiques canadiens. Établir et administrer un système national d'évaluation des niveaux de compétences linguistiques. Simplifier le test de compétences linguistiques.

Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Dépenses d'immobilisation prévues, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Fournir des services de gestion	12,6	**27,9**	27,5	21,9
Total des dépenses d'immobilisation prévues	12,6*	**27,9**	27,5	21,9

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2000–2001 et les années suivantes comprennent les ressources additionnelles destinées au SMGC.

Tableau 5.2 : Coût net du programme pour 2001–2002 (en millions de dollars)

	Total
Dépenses nettes prévues	823,4
Plus : Services obtenus sans frais	
• Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	25,2
• Part de l'employeur des avantages des employés liés aux cotisations et coûts des assurances (Secrétariat du Conseil du Trésor)	15,7
• Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada)	0,2
• Services juridiques (Ministère de la Justice)	23,7
• Services d'immigration à l'étranger (Affaires étrangères et Commerce International Canada)	149,5
Moins : Recettes non disponibles	*374,7*
Coût net du programme	**663,0**

Tableau 5.3: Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 2000–2001	**Dépenses prévues 2001–2002**	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants - Subventions				
• Subvention pour l'Accord Canada-Québec	104,1	**101,7**	101,7	101,7
Total des subventions	104,1	**101,7**	101,7	101,7
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants – Contributions				
• Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	16,0	**18,1**	18,1	18,1
• Programme d'accueil	2,8	**2,6**	2,6	2,6
• Cours de langue pour les immigrants au Canada	99,7	**106,2**	106,2	106,2
• Contributions aux provinces pour répondre aux besoins croissants d'aide à l'intégration des immigrants au Canada	73,3	**47,8**	47,8	47,8
Maintenir la tradition humanitaire du Canada— Contributions				
• Programme d'aide au réétablissement	74,6	**58,1**	45,0	45,0
• Organisation internationale pour les migrations	2,0	**2,0**	2,0	2,0
Total des contributions	268,4	**234,8**	221,7	221,7
Total des paiements de transfert	372,5*	**336,5**	323,4	323,4

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Explication des changements : Les prévisions des dépenses pour 2000-2001 comprennent les contributions liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo, les contributions à l'établissement reportées de 1999-2000 et un paiement en vertu de l'Accord Canada-Québec pour 1999-2000. Les dépenses prévues pour 2001–2002 englobent les contributions reportées de 2000-2001 liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo.

Tableau 5.4 Détails des programmes de paiements de transfert

Secteur d'activité : Maintenir la tradition humanitaire du Canada

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Programme d'aide au réétablissement		
Prestation de soutien du revenu et d'une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux personnes visées par des considérations humanitaires dont le réétablissement au Canada a été accepté et qui ont besoin d'aide financière ou ont d'autres besoins spéciaux.	1. Les réfugiés dont le revenu est insuffisant sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 12 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première éventualité. 2. Les réfugiés ayant des besoins spéciaux sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 24 mois. 3. Les fournisseurs de services offrent de manière efficace et efficiente une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.	• Examen des prestations versées dans le cadre de ce programme pour assurer le respect du programme de Prestation nationale pour enfants. • En 2001-2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions. • En 2001-2002, mise en application du cadre national de vérification des fournisseurs de services.

Secteur d'activité : Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Cours de langue pour les immigrants au Canada		
Promotion de l'intégration par une formation linguistique élémentaire pour les immigrants adultes dans l'une des deux langues officielles du Canada.	1. Les nouveaux arrivants acquièrent des compétences linguistiques de base.	• En 2001-2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions. • De 2001-2002 à 2004-2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.

Tableau 5.4 Détails des programmes de paiements de transfert (suite)

Secteur d'activité : Maintenir la tradition humanitaire du Canada

Objectif	Résultats prévus	Jalons
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants		
Prestation de services aux nouveaux arrivants, y compris aiguillage, information sur la collectivité et orientation, interprétation et traduction, counseling paraprofessionnel et services d'emploi.	1. Les nouveaux arrivants sont branchés sur les services sociaux fournis en aval selon les besoins.	• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions. • De 2001–2002 à 2004–2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.
Programme d'accueil		
Recrutement, formation, jumelage et coordination de bénévoles chargés d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter, à s'établir et à s'intégrer dans la société canadienne.	1. La transition s'effectue plus facilement pour les nouveaux arrivants au sein de la société canadienne.	• En 2001–2002, mise en application du Cadre redditionnel du Ministère concernant les contributions. • De 2001–2002 à 2004–2005, dans le contexte de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, de l'information sera recueillie sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, de la socialisation et du logement.
Contribution aux provinces pour répondre aux besoins croissants d'aide à l'intégration des immigrants au Canada		
Prestation de services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique.	1. La province concernée offre de manière efficace et efficiente des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants.	• Dépôt par la province concernée du plan annuel des services et du rapport annuel.
Subvention pour l'Accord Canada-Québec		
Préservation de l'importance démographique du Québec au sein du Canada et intégration des immigrants au sein de cette province dans le respect de l'identité distincte du Québec.	1. Dans l'ensemble, les services d'accueil, de formation linguistique et d'intégration culturelle offerts par le Québec correspondent aux services qu'offre le Canada dans le reste du pays. 2. Les services du Québec sont offerts à tous les résidents permanents du Québec sans distinction, qu'ils aient été sélectionnés ou non par le Québec.	• Aux termes de l'Accord, un comité mixte de fonctionnaires fédéraux et provinciaux a été créé; il a pour mandat d'étudier périodiquement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec.

Tableau 5.5 : Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des recettes 2000–2001	**Recettes prévues 2001–2002**	Recettes prévues 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004
Maximiser les avantages des migrations internationales				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	186,2	**186,2**	186,2	186,2
• Droit exigé pour l'établissement	131,0	**131,0**	131,0	131,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	6,6	**6,6**	6,6	6,6
• Intérêts du Programme des prêts aux immigrants	1,0	**1,0**	1,0	1,0
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
• Recouvrement des coûts de la citoyenneté	19,9	**19,9**	19,9	19,9
• Droit exigé pour la citoyenneté	22,4	**22,4**	22,4	22,4
Gérer l'accès au Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	5,1	**5,1**	5,1	5,1
• Obligations des transporteurs	2,5	**2,5**	2,5	2,5
Total des recettes non disponibles	374,7*	**374,7**	374,7	374,7

* Représente la prévision la plus juste des revenus non disponibles jusqu'à la fin de l'exercice.

Définitions : Recouvrement des coûts

Recouvrement des coûts de l'immigration : Il s'agit des sommes qui sont perçues auprès des clients afin de couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service d'immigration précis.

Droit exigé pour l'établissement : Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la résidence permanente au Canada en reconnaissance des avantages qui sont associés à ce statut.

Intérêts relatifs au Programme des prêts aux immigrants : Tous les prêts consentis aux immigrants au Canada dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants sont assujettis à des dispositions concernant l'intérêt. Il s'agit de l'intérêt perçu lors du remboursement des prêts.

Recouvrement des coûts de la citoyenneté : Il s'agit des sommes qui sont perçues pour couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service précis de citoyenneté au Canada.

Droit exigé pour la citoyenneté : Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la citoyenneté canadienne. Il a été adopté en guise de compensation partielle pour les nombreux droits et privilèges que comporte la citoyenneté, dont le droit de voter, de détenir un passeport canadien, d'entrer et de demeurer au Canada et de bénéficier de la protection du Canada à l'étranger.

Obligations des transporteurs : Les transporteurs sont tenus par la *Loi sur l'immigration* de faire en sorte que les passagers qu'ils transportent soient munis des documents qui les autorisent à entrer au Canada. Les transporteurs qui ne satisfont pas à cette exigence sont obligés de verser des frais administratifs.

Section VI : Renseignements divers

6.1 Listes des lois et règlements

A. Lois

1. *Loi sur la citoyenneté, L.R.C. (1985), ch. C-29, modifiée;*
2. *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, L.C. 1994, ch. 31;*
3. *Loi sur l'immigration, L.R.C. (1985), ch. I-2, modifiée*

B. Règlements

4. *Règles de la section d'arbitrage,* DORS/93-47;
5. *Règlement de dispense Immigration* - Alejandra Flores Velasquez, DORS/91-693;
6. *Règlement sur la citoyenneté,* 1993, DORS/93-246, modifié;
7. *Règles de la section du statut de réfugié,* DORS/93-45;
8. *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration,* 1993, DORS/93-22; modifiées;
9. *Règlement sur la propriété de terres appartenant à des étrangers,* DORS/79-416, modifié;
10. *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire,* DORS/97-183, modifié;
11. *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration,* DORS/97-22, modifié;
12. *Règles de la section d'appel de l'immigration,* DORS/93-46, modifiées;
13. *Règlement sur l'immigration,* 1978, DORS/78-172, modifié;
14. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi *(Loi sur la citoyenneté),* TR/94-86;
15. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi *(Loi sur l'Immigration),* TR/94-85;
16. *Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié,* DORS/90-40, modifié.

6.2 Niveaux d'immigration

Catégorie d'immigrants	2001 Objectif	2000 Réel	2000 Plan	1999 Réel	1998 Réel
Conjoints, fiancés et enfants	42 000-45 000	42 702	42 000-45 000	40 794	36 689
Parents et grand-parents	15 000-16 000	17 724	15 000-16 000	14 475	14 200
Total – Catégorie de la famille	**57 000-61 000**	**60 426**	**57 000-61 000**	**55 269**	**50 889**
Travailleurs qualifiés*	100 500-113 300	118 307	100 500-113 300	92 480	81 209
Gens d'affaires	15 000-16 000	13 645	15 000-16 000	13 016	13 778
Candidats d'une province	1 400	1 249	1 400	477	**
Total – Composante économique	**116 900-130 700**	**133 201**	**116 900-130 700**	**105 973**	**94 987**
Total – Autres	**4 000**	**3 244**	**4 000**	**4 292**	**5 417**
Total – Immigrants	**177 900-195 700**	**196 871**	**177 900-195 700**	**165 534**	**151 293**
Réfugiés					
Parrainés par le gouvernement	7 300	7 367	7 300	7 317	7 425
Parrainés par le secteur privé	2 800-4 000	2 905	2 800-4 000	2 332	2 220
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	10 000-15 000	12 955	10 000-15 000	11 792	10 180
Personnes à charge à l'étranger	2 000-3 000	3 481	2 000-3 000	2 808	2 962
Total – Réfugiés	**22 100-29 300**	**26 708**	**22 100-29 300**	**24 249**	**22 787**
Réfugiés du Kosovo		**3 258**		**131**	
Total	**200 000-225 000**	**226 837**	**200 000-225 000**	**189 914**	**174 080**

* Comprend les indépendants (ND) et les parents aidés (PA).
** Inclus dans la catégorie « Autres » en 1998.

6.3 Définitions : Catégories d'immigrants

Conjoints, fiancés et enfants : Conjoints, fiancés et enfants à charge parrainés par un résident permanent ou un citoyen du Canada âgé d'au moins 19 ans.

Parents et grands-parents : Père, mère et grands-parents parrainés par un enfant âgé d'au moins 19 ans, qui est résident permanent ou citoyen du Canada.

Travailleurs qualifiés : Immigrants sélectionnés parce qu'ils répondent aux besoins du marché du travail canadien, ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

Candidats d'une province : Les immigrants proposés par les provinces ou les territoires qui répondent à un besoin particulier conformément à la politique provinciale ou territoriale en matière d'immigration et de développement économique et industriel.

Gens d'affaires immigrants : Entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes qui apporteront une contribution importante à l'économie en établissant ou en achetant une entreprise ou un commerce au Canada ou en y investissant et qui feront une contribution artistique ou culturelle au Canada.

Autres : Membres de la catégorie des aides familiaux résidants, de la catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée, ainsi que de la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada et les personnes qui obtiennent le droit d'établissement pour des motifs d'ordre humanitaire.

Réfugiés parrainés par le gouvernement : Personnes sélectionnées afin d'être réétablies comme réfugiés au sens de la Convention aux termes de la *Loi sur l'immigration* ou comme membre d'une catégorie précisée en application de l'article 6.3 de la Loi et qui recevront l'aide du gouvernement fédéral pour s'établir.

Réfugiés parrainés par le secteur privé : Réfugiés et membres des catégories précisées qui reçoivent de l'aide de sources privées.

Réfugiés reconnus comme tels au Canada : Personnes qui ont été reconnues comme des réfugiés au sens de la Convention par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et qui ont, sur demande, obtenu la résidence permanente.

Personnes à charge à l'étranger : Personnes vivant à l'étranger, et qui sont à la charge de réfugiés au sens de la Convention, qui demandent le droit d'établissement au Canada. Leur demande de résidence permanente est considérée en même temps que celle du demandeur principal se trouvant au Canada.

Index

A

Accord Canada-Québec, 24, 35, 46, 48

Affaires étrangères et Commerce international Canada, 45

analyse comparative entre les sexes, 34, 39

arriéré des demandes, 14, 15

arrivées, 29

assurance de la qualité, 5, 15, 25

B

Bureau de la gestion moderne, 38

C

cadre d'évaluation du rendement, 34

Cadre redditionnel concernant les contributions, 25

carte de résident permanent, 29

citoyenneté, 2, 5, 6, 9–11, 13, 18, 24–28, 32, 34, 38, 39, 41, 42, 49–51

citoyenneté canadienne, 2, 6, 10, 13, 24, 42, 50

Colombie-Britannique, 11, 12, 16, 28, 48

Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration, 17

Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 13, 20, 53

communications, 36, 39

Conseil canadien pour les réfugiés, 34

Conseil du Trésor, 5, 13, 15, 45

consultations intergouvernementales, 9

contributions aux provinces, 46

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 9

Cours de langue pour les immigrants au Canada, 25, 47

crime organisé, 9, 30, 31

crimes de guerre, 28–30, 34

crimes de guerre contemporains, 29

D

dépenses prévues, 11, 12, 14, 20, 24, 28, 33, 45, 46

détention, 13, 30, 31

Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 16, 21, 26, 45

développement durable, 42

droit exigé pour la citoyenneté, 49, 50

droit exigé pour l'établissement, 49, 50

E

Entente-cadre sur l'union sociale, 10

États-Unis, 4, 9, 15, 30, 43

étudiants étrangers, 9, 13, 14, 16, 17

F

famille, 2, 13, 17, 18, 21, 41, 52

fonction de contrôleur moderne, 38

Fournir des services de gestion, 7, 12, 32, 45

G

gens d'affaires immigrants, 17, 18, 53

Gérer l'accès au Canada, 7, 12, 28, 49

Gouvernement en direct, 3, 37, 39

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration, 26

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 4, 21

I

initiative visant à améliorer le service, 15

initiative sur le secteur bénévole, 25

introduction de clandestins, 9, 10

K

Kosovo, 10–12, 20, 46, 52

L

les valeurs et l'éthique, 38, 39

Loi sur la citoyenneté, 6, 24, 34, 41, 51

Loi sur l'immigration, 2, 6, 13, 14, 21, 22, 25, 28–30, 33, 41, 50, 51, 53

Loi sur l'immigration et la protection des réfugies, 2, 14, 21, 25, 29

M

Maintenir la tradition humanitaire du Canada, 7, 20, 46–48

Maximiser les avantages des migrations internationales, 7, 12, 14, 49

ministère de la Justice, 45

ministère des Affaires étrangères et du Commerce International, 38

mondialisation, 9, 10, 15

N

Nations Unies, 2, 4, 9, 21

O

Organisation internationale pour les migrations, 4, 9, 21

P

Parlement, 25, 29, 33, 34

partenaires, 9, 15, 18, 21, 22, 26, 29, 34, 35, 38, 43

Plan d'immigration, 14, 18

prévisions des dépenses, 20, 46

processus de planification pluriannuelle, 3, 15, 35

projet Metropolis, 35

projet pilote sur les fournisseurs de services à l'étranger, 21

projet pilote sur les fournisseurs de services au Canada, 21, 23

Programme d'accueil, 25, 26, 46, 48

Programme des immigrants investisseurs, 18

Programme des prêts aux immigrants, 20, 50

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, 25, 48

Programme d'aide au réétablissement (PAR), 20, 21, 23, 25, 47

programme de parrainage, 17

programme d'intervention stratégique, 22

programme de réétablissement des réfugiés, 13

programme des candidats d'une province, 16

Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants, 7, 24, 46, 47, 49

provinces, 3, 16, 17, 26, 35, 46, 48, 53

R

recettes, 11, 32, 49

recouvrement des coûts, 18, 32, 41

réétablissement, 13, 20, 21, 23, 25, 44, 46, 47

réforme législative, 11, 30

réfugiés, 2–4, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 18, 20–23, 25, 28, 29, 33–35, 39, 41, 47, 53

réfugiés au sens de la Convention, 20, 22, 23, 53

Règlement sur la citoyenneté, 6, 51

Règlement sur l'immigration, 6, 51

Règlement sur les catégories d'immigration précisées pour des motifs d'ordre humanitaire

Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration, 6, 33, 51

renouvellement des ressources humaines, 32, 36

renvois, 29

S

Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis, 30, 43

service à la clientèle, 3, 11, 15, 25

Système mondial de gestion des cas (SMGC), 33, 37, 39, 45

T
territoires, 3, 9, 16, 26, 35, 53
trafic de personnes, 9, 10, 28, 29
travailleurs étrangers temporaires, 16
travailleurs temporaires, 3, 9, 10, 13, 14, 16

U
Union européenne, 4, 9

V
valeurs et éthique, 38, 39
Vision relative à la frontière, 30
visiteurs, 3, 6, 9, 10, 13, 14, 16